



Conseil régional du Centre – Val de Loire  
9, rue Saint Pierre-Lentin  
CS 94117  
45041 Orléans Cedex 1  
Tél : 02 38 70 30 30 – Fax : 02 38 70 31 18  
[www.centre-valde Loire.fr](http://www.centre-valde Loire.fr)

## Délibération de la Commission Permanente

**CPR N° 22.03.31.07**

**OBJET : Direction de l'Agriculture et de la Forêt  
CAP FILIERES  
Révision du CAP PISCICULTURE 1ère génération  
Approbation d'un avenant  
Modification de délibération antérieure**

Vu le plan de développement rural (PDR) Centre Val de Loire validé par la Commission Européenne le 07/10/2015 ;

Vu le règlement UE n°717/2014 de la Commission du 27 juin 2014 concernant l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture ;

Vu le Règlement exempté (UE) n°702/2014 de la Commission du 25 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides, dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales, compatibles avec le marché intérieur, en application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne et leur renouvellement pour les années 2021 et 2022 ;

Vu le régime d'aides exempté n° SA 60578 (ex SA 40979), relatif aux aides au transfert de connaissances et aux actions d'information dans le secteur agricole pour la période 2015-2022, adopté sur la base du règlement d'exemption agricole et forestier n° 702/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 1er juillet 2014 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1611-4 et L.4221-1 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10 ;

Vu la délibération DAP n° 22.01.07 des 24 et 25 février 2022 portant délégation par l'Assemblée d'une partie de ses attributions à la Commission Permanente ;

Vu la délibération DAP n° 21.03.04 du 23 juillet 2021 approuvant le règlement financier ;

Vu le budget régional et, s'il y a lieu, ses décisions modificatives ;

Vu la délibération DAP n°16.05.04 du 15 décembre 2016 approuvant le SRDEII – Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation de la Région Centre Val de Loire ;

Vu la délibération DAP n°17.02.05 des 29 et 30 juin 2017 approuvant la nouvelle politique agricole ;

Vu la délibération de la CPR du Conseil régional n° 19.07.31.10 du 05 juillet 2019 adoptant le programme relatif au CAP PISCICULTURE 1ERE GENERATION ;

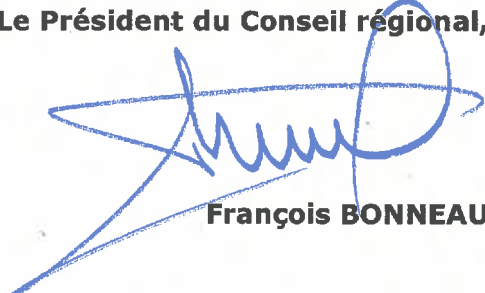
Vu l'avis favorable émis par la commission « Territoires, Agriculture, Alimentation » lors de sa réunion du 10 mars 2022.

**DECIDE :**

- d'approuver l'avenant n°1 à la convention de mise en place du CAP pisciculture 1<sup>ère</sup> génération (**annexe 1**), les fiches révisées (**annexe A**) et le budget prévisionnel révisé (**annexe B**).
- de modifier en conséquence la délibération du 03 juillet 2020 (CPR 20.06.31.03).
- d'habiliter le Président du Conseil régional à signer l'ensemble des actes afférents à cette opération dont cet avenant.

Le crédit total de **80 000 €** sera engagé sur le disponible de l'affectation 2022-134827 approuvée au BP 2022 et imputé sur le chapitre 939, fonction 93, nature 6574, programme 1277 du budget régional.

**Le Président du Conseil régional,**



**François BONNEAU**

**SIGNE ET AFFICHE LE : 18 MARS 2022**

N.B : Le Président susnommé certifie le caractère exécutoire de cette décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans CEDEX 1, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr> dans ce même délai



## **AVENANT n°2 AU CONTRAT D'APPUI AU PROJET DE FILIERE PISCICULTURE 1ère Génération 2019-2024**

**Entre,**

**La Région Centre-Val de Loire**, sise 9 rue Saint-Pierre Lentin CS 94117- 45041 ORLEANS CEDEX 1, représentée par le Président du Conseil régional, Monsieur François BONNEAU, dûment habilité par la délibération de la Commission permanente régionale en date du 18 mars 2022 (CPR n°22.03.31.07), ci-après dénommée « La Région »,

**d'une part,**

**Et**

**La Fédération Aquacole de la région Centre - FAREC**, Association (Siret 52818562200016), ayant son siège Syndicat des Exploitations Piscicoles, 1 Place de la Mairie, 36290 MEZIERES EN BRENNÉ représenté par Madame Françoise AUBRUN, Présidente, ci-après dénommée « Le bénéficiaire »,

**d'autre part,**

**VU** le plan de développement rural (PDR) Centre Val de Loire validé par la Commission Européenne le 07/10/2015,

**VU** le règlement UE n°717/2014 de la Commission du 27 juin 2014 concernant l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture,

**VU** le Règlement exempté (UE) n°702/2014 de la Commission du 25 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides, dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales, compatibles avec le marché intérieur, en application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne et leur renouvellement pour les années 2021 et 2022,

**VU** le régime d'aides exempté n° SA 60578 (ex SA 40979), relatif aux aides au transfert de connaissances et aux actions d'information dans le secteur agricole pour la période 2015-2022, adopté sur la base du règlement d'exemption agricole et forestier n° 702/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 1er juillet 2014,

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1611-4 et L.4221-1,

**VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,

**VU** le budget régional et, s'il y a lieu, ses décisions modificatives,

**VU** la délibération DAP n° 22.01.07 des 24 et 25 février 2022 portant délégation par l'Assemblée d'une partie de ses attributions à la Commission Permanente,

**VU** la délibération DAP n° 21.03.04 du 23 juillet 2021 approuvant le règlement financier,

**VU** la délibération DAP n°16.05.04 du 15 décembre 2016 approuvant le SRDEII – Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation de la Région Centre Val de Loire,

**VU** la délibération DAP n°17.02.05 des 29 et 30 juin 2017 approuvant la nouvelle politique agricole,

**VU** la délibération de la CPR du Conseil régional n° 19.07.31.10 du 05 juillet 2019 adoptant le programme relatif au CAP PISCICULTURE 1ERE GENERATION.

## **IL EST CONVENU CE QUI SUIT**

### **Article 1 – Objet de l'avenant**

Les fiches et le budget modifiés sont présentés en annexes A et B.

- **L'article 4** du contrat initial d'appui au projet, relatif au **budget** est modifié comme suit :  
La Région affecte une subvention globale maximum de **558 265 €** au titre de la politique agriculture pisciculture pour la réalisation du programme du CAP PISCICULTURE 1ERE GENERATION 2019/2024.

Les fiches actions révisées (annexe A) et le tableau récapitulatif en annexe B présentent par volet les actions révisées et opérations éligibles à une aide régionale.

- **L'article 6** du contrat initial d'appui au projet, relatif à la **durée** est modifié comme suit :  
Le contrat est établi pour une durée de 5 années à compter de la date de sa signature.

Les délais de réalisation des opérations sont les suivants : **du 05/07/2019 au 04/07/2024.**

### **Article 2 :**

Les autres articles du contrat initial d'appui au projet restent inchangés.

Fait à Orléans, le 18 mars 2022  
En 2 exemplaires originaux

Pour le Président du Conseil régional

Le Président de la FAREC

Et par délégation

La Vice-Présidente

Temanuata GIRARD

Xavier MARECHAL

**AXE A – CONSOLIDER LA FILIERE**

<b>CAP Pisciculture d'étangs (2019-2024)</b>			
<b>AXE A – CONSOLIDER LA FILIERE</b>			
<b>Action A.1 – FAVORISER L'ECHANGE ENTRE LES ACTEURS DE LA FILIERE</b>			
<b>Contexte et problématique de la filière</b>	La création de lien entre les acteurs, très dispersés sur le territoire est essentielle à la mise en place d'un esprit de filière.		
<b>Objectifs de la filière</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer un esprit de filière</li> <li>- Partager les actualités de la filière</li> </ul>		
<b>Contenu de l'action</b>	<b>A.1.1 -Réunion annuelle d'échanges interzones</b>		
	<b>A.1.2 – Lettre d'information filière</b>		
	<b>A.1.3 – Site web filière</b>		
<b>Public cible</b>	Acteurs de la filière		
<b>Bénéficiaire de la subvention</b>	Fédération Aquacole de la Région Centre		
<b>Indicateurs de résultats/de suivi</b>	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="text-align: center;"><i>Suivi :</i> Cf. fiches détaillées</td> <td style="text-align: center;"><i>Résultats :</i> Cf. fiches détaillées</td> </tr> </table>	<i>Suivi :</i> Cf. fiches détaillées	<i>Résultats :</i> Cf. fiches détaillées
<i>Suivi :</i> Cf. fiches détaillées	<i>Résultats :</i> Cf. fiches détaillées		
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	2019 à 2024		
<b>Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	Fédération Aquacole de la Région Centre, réalisation des actions		
<b>Partenariat</b>	Syndicats des zones piscicoles		
<b>Coût total estimé</b>	<b>Coût total : 36 400 €</b> <b>A.1.1-Bilan annuel : 7 800 €</b> <b>A.1.2-Newsletter : 12 400 €</b> <b>A.1.3- Site web filière : 16 200 €</b>		
<b>Aide régionale sollicitée</b>	Total : <b>18 200 €</b> (50%)		
<b>Participation autres financeurs</b>	Fédération Aquacole de la Région Centre : <b>18 200 €</b>		

<b>CAP Pisciculture d'étangs (2019-2024)</b>	
<b>AXE A – CONSOLIDER LA FILIERE</b>	
<b>Action A.1 – FAVORISER L'ECHANGE ENTRE LES ACTEURS DE LA FILIERE</b>	
<b>Sous-action A.1.1. – Réunion annuelle d'échanges interzones</b>	
<b>Contexte et problématique de la filière</b>	Les acteurs de la filière piscicole d'étang en région Centre-Val de Loire sont dispersés sur trois zones de physionomie différente (la Brenne, la Sologne et le Val de Loire). Les acteurs de ces zones n'ont pas forcément l'occasion d'échanger entre eux (en interzones) ce qui nuit à la cohésion de la filière.
<b>Objectifs de la filière</b>	- Créer un esprit de filière
<b>Contenu de l'action</b>	Organiser une réunion annuelle où les acteurs des différents maillons présentent le bilan de l'année écoulée et valorisent les réussites. Cette réunion aura lieu les deux premières années dans chacune des trois zones piscicoles (Brenne, Val de Loire et Sologne) puis sera ensuite régionalisée pour les deux dernières années du CAP
<b>Public cible</b>	Acteurs de la filière
<b>Bénéficiaire de la subvention</b>	Fédération Aquacole de la Région Centre
<b>Indicateurs de résultats/de suivi</b>	<p style="text-align: center;"><i>Suivi :</i></p> <p>7 réunions/CAP :  2020 : 1 réunion/zone soit 3 réunions  2021 : 1 réunion régionalisée  2022 : 1 réunion régionalisée  2023 : 1 réunion régionalisée  2024 : 1 réunion régionalisée</p> <p style="text-align: center;"><i>Résultats :</i></p> <p style="text-align: center;">Bilan annuel régionalisé</p>
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	2020 à 2024
<b>Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	Fédération Aquacole de la Région Centre, réalisation des actions
<b>Partenariat</b>	Syndicats des zones piscicoles
<b>Coût total estimé</b>	<b>Coût total : 7 800 € pour 7 réunions</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Animation : 16 jours * 400 € max/jour soit 6 400 € (2 jours par réunion sur zone et 3 jours par réunion régionalisée)</li> <li>• Location de salle et location sono : 1 400 € (200 €/réunion)</li> </ul>
<b>Aide régionale sollicitée</b>	Total : 3 900 € (50%)
<b>Participation autres financeurs</b>	Fédération Aquacole de la Région Centre : 3 900 €



<b>CAP Pisciculture d'étangs (2019-2024)</b>			
<b>AXE A – CONSOLIDER LA FILIERE</b>			
<b>Action A.1 – FAVORISER L'ECHANGE ENTRE LES ACTEURS DE LA FILIERE</b>			
<b>Sous-action A.1.2. - Lettre d'information filière</b>			
<b>Contexte et problématique de la filière</b>	La filière est très disparate et très dispersée sur le territoire régional. Ceci rend l'échange entre ses acteurs compliqué. De plus, l'une des menaces clairement identifiées pour cette filière est liée au fait que les acteurs se sentent souvent découragés et isolés. Il est donc important de renforcer le lien entre les différents acteurs de la filière en région Centre-Val de Loire		
<b>Objectifs de la filière</b>	- Partager les actualités de la filière		
<b>Contenu de l'action</b>	Réalisation d'une lettre trimestrielle, envoyée par voie électronique à l'ensemble des acteurs de la filière afin de les tenir informés des actions menées et de l'actualité de la filière (partage de l'actualité de la filière)		
<b>Public cible</b>	Acteurs de la filière		
<b>Bénéficiaire de la subvention</b>	Fédération Aquacole de la Région Centre		
<b>Indicateurs de résultats/de suivi</b>	<table border="1"> <tr> <td><i>Suivi :</i> 20 newsletters/CAP (4/an sauf en 2019 où il y en en aura seulement 2)</td> <td><i>Résultats :</i> Enquête de satisfaction annuelle envoyée aux lecteurs</td> </tr> </table>	<i>Suivi :</i> 20 newsletters/CAP (4/an sauf en 2019 où il y en en aura seulement 2)	<i>Résultats :</i> Enquête de satisfaction annuelle envoyée aux lecteurs
<i>Suivi :</i> 20 newsletters/CAP (4/an sauf en 2019 où il y en en aura seulement 2)	<i>Résultats :</i> Enquête de satisfaction annuelle envoyée aux lecteurs		
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	2019 à 2024		
<b>Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	Fédération Aquacole de la Région Centre, réalisation des actions		
<b>Partenariat</b>	Syndicats des zones piscicoles		
<b>Coût total estimé</b>	<b>Coût total : 12 400 €</b> • Animation : 31 jours * 400 € max/jour soit 12 400 €		
<b>Aide régionale sollicitée</b>	Total : 6 200 € (50%)		
<b>Participation autres financeurs</b>	Fédération Aquacole de la Région Centre : 6 200 €		

<b>CAP Pisciculture d'étangs (2019-2024)</b>			
<b>AXE A – CONSOLIDER LA FILIERE</b>			
<b>Action A.1 – FAVORISER L'ECHANGE ENTRE LES ACTEURS DE LA FILIERE</b>			
<b>Sous-action A.1.3 – Site web filière</b>			
<b>Contexte et problématique de la filière</b>	La filière est très disparate et très dispersée sur le territoire ce qui rend l'échange compliqué pour les acteurs de la filière. De plus, l'une des menaces clairement identifiées pour cette filière est liée au fait que les acteurs se sentent souvent découragés et isolés.		
<b>Objectifs de la filière</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer un esprit de filière</li> <li>- Partager les actualités de la filière</li> </ul>		
<b>Contenu de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer en interne un site web de la filière (<a href="http://www.poissonsducentre.com">www.poissonsducentre.com</a>) via un opérateur basique (type Wix) permettant : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le partage et la diffusion d'information plus rapidement</li> <li>• La mise à disposition (pour les membres de la filière) de l'ensemble des éléments utiles et servir de relais pour la diffusion des résultats/données issus d'autres actions (par exemple A.2, A.3, A.4)</li> </ul> </li> <li>- Assurer le suivi et la mise à jour régulière du site</li> </ul>		
<b>Public cible</b>	Acteurs de la filière		
<b>Bénéficiaire de la subvention</b>	Fédération Aquacole de la Région Centre		
<b>Indicateurs de résultats/de suivi</b>	<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="text-align: center; width: 50%;"><i>Suivi :</i> Réalisation du site</td> <td style="text-align: center; width: 50%;"><i>Résultats :</i> Flux généré sur le site</td> </tr> </table>	<i>Suivi :</i> Réalisation du site	<i>Résultats :</i> Flux généré sur le site
<i>Suivi :</i> Réalisation du site	<i>Résultats :</i> Flux généré sur le site		
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	2019 à 2024		
<b>Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	Fédération Aquacole de la Région Centre, réalisation des actions		
<b>Partenariat</b>	Syndicats des zones piscicoles		
<b>Coût total estimé</b>	<b>Coût total : 16 200 €</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Animation : 38 jours * 400 € max/jour soit 15 200 €</li> <li>• Conception du site : 200€/an soit 1000€ au total</li> </ul>		
<b>Aide régionale sollicitée</b>	Total : <b>8 100 €</b> (50%)		
<b>Participation autres financeurs</b>	Fédération Aquacole de la Région Centre : <b>8 100 €</b>		

<b>CAP Pisciculture d'étangs (2019-2024)</b>			
<b>AXE A – CONSOLIDER LA FILIERE</b>			
<b>Action A.2 – CREATION D'UN OBSERVATOIRE DE LA FILIERE</b>			
<b>Contexte et problématique de la filière</b>	La filière dispose à l'heure actuelle d'indicateurs parcellaires sur son état réel comme par exemple les volumes pêchés sur certaines zones piscicoles. Il semble important de collecter le maximum de données sur cette filière à l'échelon régional aussi bien factuels, qu'économiques et de marché mais aussi d'en assurer le suivi afin de connaître ses évolutions au cours du temps. Il est donc proposé la création d'un observatoire de la filière piscicole en région Centre-Val de Loire.		
<b>Objectifs de la filière</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir une meilleure connaissance de la filière au niveau régionale sur des indicateurs de production, économiques et de marché</li> <li>- Assurer le suivi de l'évolution de la filière</li> </ul>		
<b>Contenu de l'action</b>	<p>Il s'agit d'élaborer un observatoire de la filière.</p> <p>-Mise en œuvre d'un système de collecte (identification et recrutement de collecteurs d'informations) et de synthèse des informations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Production : nombre et identification de l'ensemble des acteurs, typologie exacte de production et/ou d'activité, taille des exploitations/entreprises, ...</li> <li>• Economiques : coûts de production, prix de revient, chiffre d'affaire et poids de la filière etc...</li> <li>• Marché : types de produits finis disponibles sur le marché, transformateurs et type de transformation, positionnement etc...</li> </ul> <p>-Elaboration d'une compilation annuelle sur ces indicateurs de filière (diffusée via les moyens évoqués dans l'action A.1)</p>		
<b>Public cible</b>	Acteurs de la filière		
<b>Bénéficiaire de la subvention</b>	Fédération Aquacole de la Région Centre		
<b>Indicateurs de résultats/de suivi</b>	<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="text-align: center;"><i>Suivi :</i> Nombre d'indicateurs Nombre de données collectées</td> <td style="text-align: center;"><i>Résultats :</i> Document de synthèse annuel</td> </tr> </table>	<i>Suivi :</i> Nombre d'indicateurs Nombre de données collectées	<i>Résultats :</i> Document de synthèse annuel
<i>Suivi :</i> Nombre d'indicateurs Nombre de données collectées	<i>Résultats :</i> Document de synthèse annuel		
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	2019 à 2022		
<b>Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	Fédération Aquacole de la Région Centre, réalisation de l'action		
<b>Partenariat</b>	Acteurs de la filière (syndicats locaux, négociants, producteurs, éclosionerie, ...), Chambre d'Agriculture Régionale, Biocentre		
<b>Coût total estimé</b>	<p>Coût total : <b>12 800 €</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Animation : 32 jours * 400 € max/jour soit <b>12 800 €</b> pour le CAP</li> </ul>		
<b>Aide régionale sollicitée</b>	Total : <b>6 400 €</b> (50%)		
<b>Participation autres financeurs</b>	Fédération Aquacole de la Région Centre : <b>6 400 € €</b>		

<b>CAP Pisciculture d'étangs (2019-2024)</b>			
<b>AXE A – CONSOLIDER LA FILIERE</b>			
<b>Action A.3 – CONTRIBUER A UNE MEILLEURE CONNAISSANCE</b>			
<b>Contexte et problématique de la filière</b>	La filière pisciculture d'étang manque de données scientifiques fiable et mesurées localement en région Centre-Val de Loire sur la connaissance de différentes thématiques importantes : qualité nutritionnelle du poisson, lien étang et pratiques piscicoles et environnement, prédation aviaire et effets des dispositifs et mesures de protection et de régulation mises en œuvre. Certaines données existent mais sont encore limitées et d'autres proviennent d'études menées sur d'autres territoires dont le contexte n'est pas forcément comparable.		
<b>Objectifs de la filière</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mieux connaître le lien entre production piscicole et environnement dans le contexte local</li> <li>- Disposer d'éléments pour la valorisation des productions piscicoles locales</li> <li>- Disposer de données quantitatives sur l'impact de la prédation aviaire et sur l'efficacité des dispositifs et mesures de protection et de régulation</li> </ul>		
<b>Contenu de l'action</b>	<p><b>A.3.1. Bénéfice environnemental de la gestion piscicole raisonnée sur le milieu « étang » en région CVdL</b></p> <p><b>A.3.2. Qualité nutritionnelle des productions piscicoles d'étang de la région CVdL</b></p> <p><b>A.3.3. Impact des différents modes de protection et de régulation existants sur la production piscicole d'étang en région CVdL</b></p>		
<b>Public cible</b>	Acteurs de la filière		
<b>Bénéficiaire de la subvention</b>	Fédération Aquacole de la Région Centre		
<b>Indicateurs de résultats/de suivi</b>	<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="text-align: center; width: 50%;"><i>Suivi :</i> Cf. fiches détaillées</td> <td style="text-align: center; width: 50%;"><i>Résultats :</i> Cf. fiches détaillées</td> </tr> </table>	<i>Suivi :</i> Cf. fiches détaillées	<i>Résultats :</i> Cf. fiches détaillées
<i>Suivi :</i> Cf. fiches détaillées	<i>Résultats :</i> Cf. fiches détaillées		
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	Cf. fiches détaillées		
<b>Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	Fédération Aquacole de la Région Centre, réalisation de l'action		
<b>Partenariat</b>	Universités (notamment d'Orléans), ONCFS, AFB laboratoire d'analyses, PNR Brenne ...		
<b>Coût total estimé</b>	<p><b>Coût total : 35 600 €</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>A.3.1 : 12 000 €</b></li> <li>• <b>A.3.2 : 2 000 €</b></li> <li>• <b>A.3.3 : 21 600€</b></li> </ul>		
<b>Aide régionale sollicitée</b>	Total : <b>22 120 €</b>		
<b>Participation autres financeurs</b>	Fédération Aquacole de la Région Centre : <b>13 480 €</b>		

<b>CAP Pisciculture d'étangs (2019-2024)</b>	
<b>AXE A – CONSOLIDER LA FILIERE</b>	
<b>Action A.3 – CONTRIBUER A UNE MEILLEURE CONNAISSANCE</b>	
<b>Sous-action A.3.1. - Bénéfice environnemental de la gestion piscicole raisonnée sur le milieu « étang » en région CVdL</b>	
<b>Contexte et problématique de la filière</b>	La pisciculture d'étang est un mode de production extensif en interaction avec son environnement. Il est généralement admis que la gestion piscicole permet un entretien du milieu « étang » (ouverture du milieu, rôle épurateur) et impacte positivement sa biodiversité. Certaines données issues d'études menées notamment par l'ONCFS existent sur ce sujet mais nécessitent d'être approfondies. De même, l'impact sur le milieu des différentes pratiques piscicoles régionales (nourrissage, amendement/fertilisation, vidanges annuelles ou non, ...), parfois variables d'une zone à l'autre nécessiterait d'approfondir les connaissances notamment en mettant en œuvre des expérimentations.
<b>Objectifs de la filière</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mieux connaître le lien entre production piscicole et environnement dans le contexte local</li> <li>- Favoriser des pratiques piscicoles permettant une bonne gestion du milieu dans le respect des préoccupations agro-environnementales</li> </ul>
<b>Contenu de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser le bilan des connaissances existantes sur les bénéfices écologiques des étangs en matière de biodiversité et de qualité de l'eau (synthèse bibliographique) – en 2020</li> <li>- Elaborer un programme d'expérimentations de différentes pratiques de gestion piscico-écologiques pour un éventuel Cap filière de génération 2</li> <li>- Publier et diffuser un guide de bonnes pratiques de gestion des étangs pour concilier production et environnement (en lien avec l'action B.4 sur le soutien technique à la production)</li> </ul> <p>L'ensemble de ces travaux sera piloté par un groupe de travail multi-acteurs qui validera les différentes étapes. Celui-ci sera initié au démarrage de l'action.</p>
<b>Public cible</b>	Acteurs de la filière
<b>Bénéficiaire de la subvention</b>	Fédération Aquacole de la Région Centre
<b>Indicateurs de résultats/de suivi</b>	<p><i>Suivi :</i></p> <p>Création du groupe de travail Synthèse des données existantes</p> <p><i>Résultats :</i></p> <p>Un document de vulgarisation et de diffusion des éléments issus du groupe de réflexion Programme d'expérimentation pour un Cap de génération 2</p>
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	2019-2020
<b>Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	Fédération Aquacole de la Région Centre, réalisation de l'action

<b>Partenariat</b>	Universités (notamment d'Orléans), ONCFS, AFB, PNR Brenne, ...
<b>Coût total estimé</b>	<b>Coût total : 12 000 €</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Animation : 16 jours à 400 € max soit 6 400 €</li> <li>• Prestation de service (synthèse bibliographique) ou stagiaire pendant 6 mois (type Master 1 ou 2) : 3 600 €</li> <li>• Support de diffusion (brochure 20 pages en format A4 à 500 exemplaires) incluant les frais de création : 2000 €</li> </ul>
<b>Aide régionale sollicitée</b>	Total : <b>6 000 €</b> (50%)
<b>Participation autres financeurs</b>	Fédération Aquacole de la Région Centre : <b>6 000 €</b>

<b>CAP Pisciculture d'étangs (2019-2024)</b>			
<b>AXE A – CONSOLIDER LA FILIERE</b>			
<b>Action A.3 – CONTRIBUER A UNE MEILLEURE CONNAISSANCE</b>			
<b>Sous-action A.3.2. - Qualité nutritionnelle des productions piscicoles d'étang de la région CVdL</b>			
<b>Contexte et problématique de la filière</b>	<p>La pisciculture d'étang est un mode de production extensif (environ 150 kg de poisson produit à l'hectare) en interaction avec son environnement.</p> <p>Le poisson d'étang présente un certain nombre d'atouts aussi bien du point de vue de son mode de production que par sa valeur nutritionnelle mais les données disponibles sur la valeur nutritionnelle du poisson d'étang sont à l'heure actuelle assez limitées et généralement méconnues.</p>		
<b>Objectifs de la filière</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mieux connaître le lien entre production piscicole et valeur nutritionnelle du poisson dans le contexte régional</li> <li>- Disposer d'éléments pour la valorisation des productions piscicoles régionales</li> </ul>		
<b>Contenu de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etat des lieux des données existantes pour le poisson d'étang au niveau national et européen (recherche bibliographique)</li> <li>- Synthèse</li> <li>- Diffusion</li> </ul>		
<b>Public cible</b>	Acteurs de la filière		
<b>Bénéficiaire de la subvention</b>	Fédération Aquacole de la Région Centre		
<b>Indicateurs de résultats/de suivi</b>	<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%; text-align: center;"><i>Suivi :</i> Synthèse bibliographique</td> <td style="width: 50%; text-align: center;"><i>Résultats :</i> Diffusion des données disponibles</td> </tr> </table>	<i>Suivi :</i> Synthèse bibliographique	<i>Résultats :</i> Diffusion des données disponibles
<i>Suivi :</i> Synthèse bibliographique	<i>Résultats :</i> Diffusion des données disponibles		
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	<b>2023</b>		
<b>Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	Fédération Aquacole de la Région Centre, réalisation de l'action		
<b>Partenariat</b>	ITAVI, autres zones piscicoles au niveau national		
<b>Coût total estimé</b>	<p><b>Coût total : 2 000 €</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Animation (synthèse bibliographique) : 5 jours à 400 € max soit 2 000€</li> </ul>		
<b>Aide régionale sollicitée</b>	Total : <b>1 000 €</b> (50%)		
<b>Participation autres financeurs</b>	Fédération Aquacole de la Région Centre : <b>1 000 €</b>		

<b>CAP Pisciculture d'étangs (2019-2024)</b>					
<b>AXE A – CONSOLIDER LA FILIERE</b>					
<b>Action A.3 – CONTRIBUER A UNE MEILLEURE CONNAISSANCE</b>					
<b>Sous-action A.3.3. - Impact des différents modes de protection et de régulation existants sur la production piscicole d'étang en région CVdL</b>					
<b>Contexte et problématique de la filière</b>	La prédation aviaire, notamment du grand cormoran, est la principale pression impactant sur la production piscicole en étang aussi bien au niveau local, que national ou même européen. Ceci a contraint les producteurs à la mise en œuvre de mesures de protection (cages-refuges, dispositifs d'effarouchement, ...) et de régulation (lorsque celles-ci sont possibles au niveau départemental). Le besoin de données chiffrées permettant d'évaluer l'efficacité des mesures de protection et de régulation mises en œuvre est cependant incontournable, notamment au regard des échanges avec l'Administration sur ce sujet de la prédation aviaire				
<b>Objectifs de la filière</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Disposer de données quantitatives sur l'efficacité des dispositifs de protection et des mesures de régulation</li> <li>- Préconiser des méthodes qui fonctionnent</li> </ul>				
<b>Contenu de l'action</b>	<p>Dans le cadre de cette expérimentation, il s'agira d'étudier les résultats de production de producteurs des trois zones piscicoles régionales mettant en œuvre une ou plusieurs des techniques de régulation et de protection ou de producteurs n'en ayant pas (au point 0) mais décidant de s'impliquer dans la mise en œuvre de tels moyens.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Recensement des moyens de protection et de régulation utilisés en région CVdL</li> <li>- Elaboration du cahier des charges et du protocole de l'étude</li> <li>- Recherche de producteurs volontaires</li> <li>- Réalisation de l'étude et suivi (accompagnement des producteurs volontaires)</li> <li>- Synthèse</li> <li>- Diffusion</li> </ul>				
<b>Public cible</b>	Acteurs de la filière				
<b>Bénéficiaire de la subvention</b>	Fédération Aquacole de la Région Centre				
<b>Indicateurs de résultats/de suivi</b>	<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="text-align: center;"><i>Suivi :</i></td> <td style="text-align: center;"><i>Résultats :</i></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Nombre de producteurs impliqués dans l'étude (minimum 2 par zone)</td> <td style="text-align: center;">Un document de vulgarisation et de diffusion des éléments issus de l'étude</td> </tr> </table>	<i>Suivi :</i>	<i>Résultats :</i>	Nombre de producteurs impliqués dans l'étude (minimum 2 par zone)	Un document de vulgarisation et de diffusion des éléments issus de l'étude
<i>Suivi :</i>	<i>Résultats :</i>				
Nombre de producteurs impliqués dans l'étude (minimum 2 par zone)	Un document de vulgarisation et de diffusion des éléments issus de l'étude				
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	2020 à 2024				
<b>Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	Fédération Aquacole de la Région Centre, réalisation de l'action				
<b>Partenariat</b>	Producteurs, syndicats piscicoles de la région CVdL, ONCFS, AFB, ...				



<b>Coût total estimé</b>	<b>Coût total : 21 600 €</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Animation : 50 jours à 400 € max soit 20 000 €</li><li>• Support de diffusion des résultats issus de l'expérimentation (brochure A5 de 16 pages, couverture pelliculée à 1000 exemplaires incluant les frais de création) : 1 600 €</li></ul>
<b>Aide régionale sollicitée</b>	Total : <b>15 120 €</b> (70%)
<b>Participation autres financeurs</b>	Fédération Aquacole de la Région Centre : <b>6 480 €</b>

<b>CAP Pisciculture d'étangs (2019-2024)</b>			
<b>AXE A – CONSOLIDER LA FILIERE</b>			
<b>Action A.4 – ACCOMPAGNER LES ACTEURS DANS LA PRATIQUE DE LEUR ACTIVITE PISCICOLE (REGLEMENTAIRE ET SANITAIRE)</b>			
<b>Contexte et problématique de la filière</b>	Les acteurs de la filière piscicole d'étang (notamment les producteurs) se sentent souvent isolés et démotivés face à la complexité du contexte réglementaire associé à la pratique de leur activité. De même, les changements répétés de ministère de tutelle (entre Agriculture et Environnement), impactant sur la visibilité de cette activité et de ses contraintes (par exemple quant à la prédation aviaire) ont renforcé ce sentiment qui peut parfois même conduire les producteurs à abandonner cette activité et ainsi affaiblir la filière au niveau régional.		
<b>Objectifs de la filière</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer la compréhension des aspects réglementaires associés au milieu de production étang par les producteurs</li> <li>- Assurer les obligations réglementaires associés à la maîtrise sanitaire de la production</li> <li>- Restaurer la confiance des acteurs en leur apportant un soutien sur ces thèmes</li> </ul>		
<b>Contenu de l'action</b>	<b>A.4.1. Aspects réglementaires</b> <b>A.4.2. Aspects sanitaires</b>		
<b>Public cible</b>	Acteurs de la filière		
<b>Bénéficiaire de la subvention</b>	<b>A.4.1. Aspects réglementaires</b> : Fédération Aquacole de la Région Centre <b>A.4.2. Aspects sanitaires</b> : section aquacole de GDS Centre		
<b>Indicateurs de résultats/de suivi</b>	<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%; text-align: center;"><i>Suivi</i> : Cf. fiches détaillées</td> <td style="width: 50%; text-align: center;"><i>Résultats</i> : Cf. fiches détaillées</td> </tr> </table>	<i>Suivi</i> : Cf. fiches détaillées	<i>Résultats</i> : Cf. fiches détaillées
<i>Suivi</i> : Cf. fiches détaillées	<i>Résultats</i> : Cf. fiches détaillées		
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	<b>A.4.1</b> - 2019 à 2022 <b>A.4.2</b> - 2019 à 2022		
<b>Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	<b>A.4.1</b> – Fédération Aquacole de la Région Centre <b>A.4.2</b> – Section aquacole GDS Centre		
<b>Partenariat</b>	Syndicats des zones piscicoles		
<b>Coût total estimé</b>	Coût total : <b>44 140 €</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>A.4.1. Aspects réglementaires : 9 200 €</b></li> <li>• <b>A.4.2. Aspects sanitaires : 34 940 €</b></li> </ul>		
<b>Aide régionale sollicitée</b>	Total : <b>22 070 €</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>A.4.1. Aspects réglementaires : 4 600 €</b> (50%)</li> <li>• <b>A.4.2. Aspects sanitaires : 17 470 €</b> (50%)</li> </ul>		
<b>Participation autres financeurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>A.4.1. Aspects réglementaires</b> – Fédération Aquacole de la Région Centre : <b>4 600 €</b></li> <li>• <b>A.4.2. Aspects sanitaires</b> - Section aquacole de GDS Centre : <b>17 470 €</b></li> </ul>		

<b>CAP Pisciculture d'étangs (2019-2024)</b>			
<b>AXE A – CONSOLIDER LA FILIERE</b>			
<b>Action A.4 – ACCOMPAGNER LES ACTEURS DANS LA PRATIQUE DE LEUR ACTIVITE PISCICOLE (REGLEMENTAIRE ET SANITAIRE)</b>			
<b>Sous-action A.4.1. - Améliorer le niveau de connaissance réglementaire des pisciculteurs et les accompagner dans les luttes collectives</b>			
<b>Contexte et problématique de la filière</b>	L'étang est à l'interface de plusieurs législations (Loi sur l'Eau, Code Rural, Code de l'Environnement etc...). Les gestionnaires d'étangs sont ainsi confrontés à divers interlocuteurs du point de vue administratif (DDT, DDCSPP, etc...) et parfois incapables de s'y retrouver dans le dédale des textes réglementaires. Ceci peut générer des problématiques très impactantes pour la pratique de l'activité piscicole telles que des contraintes sur les dates de vidange, difficulté de mise en œuvre de la continuité écologique, autorisations, déclarations, travaux d'aménagement d'étangs, création de bassins etc... et un découragement certain des acteurs pouvant conduire à l'abandon pur et simple de la gestion piscicole des étangs.		
<b>Objectifs de la filière</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer la compréhension des aspects réglementaires associés au milieu de production étang par les producteurs</li> <li>- Restaurer la confiance des acteurs en leur apportant un soutien sur ces thèmes</li> </ul>		
<b>Contenu de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Démarches et procédures</u> : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Synthétiser l'information réglementaire pertinente et la présenter en fiches</li> <li>o Diffuser cette information via un ou des supports adaptés (par ex Cahier du pisciculteur en action B.4.2)</li> </ul> </li> <li>- <u>Veille réglementaire</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>o S'informer de l'information réglementaire pertinente en provenance du niveau national (en provenance d'Etangs de France), régional et départemental (via les syndicats locaux)</li> <li>o Synthétiser cette information</li> <li>o Diffuser cette information via les moyens indiqués en A.1.2 (newsletter)</li> </ul> </li> </ul>		
<b>Public cible</b>	Acteurs de la filière		
<b>Bénéficiaire de la subvention</b>	Fédération Aquacole de la Région Centre		
<b>Indicateurs de résultats/de suivi</b>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="text-align: center;"><i>Suivi :</i> A minima une information réglementaire diffusée par newsletter</td> <td style="text-align: center;"><i>Résultats :</i> 3 nouvelles fiches du Cahier du Pisciculteur dédiées au thème réglementaire</td> </tr> </table>	<i>Suivi :</i> A minima une information réglementaire diffusée par newsletter	<i>Résultats :</i> 3 nouvelles fiches du Cahier du Pisciculteur dédiées au thème réglementaire
<i>Suivi :</i> A minima une information réglementaire diffusée par newsletter	<i>Résultats :</i> 3 nouvelles fiches du Cahier du Pisciculteur dédiées au thème réglementaire		
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	2019 à 2024		
<b>Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	Fédération Aquacole de la Région Centre		
<b>Partenariat</b>	Syndicats des zones piscicoles, Etangs de France		

<b>Coût total estimé</b>	<p>Coût total : <b>9 200 €</b></p> <p><i>Démarche et procédures</i> → <b>pour mémoire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Action B.4.2 relative au cahier du pisciculteur : 3 fiches réglementaires ajoutées</li> </ul> <p><i>Veille réglementaire</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Récupération de l'information et synthèse : <b>23 jours/cap</b> à 400 € max/jour <del>sauf en 2019 soit 4 800 €</del></li> <li>Et action A.1.2 pour la diffusion de l'information dans la filière → <b>pour mémoire</b></li> </ul>
<b>Aide régionale sollicitée</b>	<b>4 600€</b> (50%)
<b>Participation autres financeurs</b>	<b>4 600€</b> (Fédération Aquacole de la Région Centre)

<b>CAP Pisciculture d'étangs (2019-2024)</b>	
<b>AXE A – CONSOLIDER LA FILIERE</b>	
<b>Action A.4 – ACCOMPAGNER LES ACTEURS DANS LA PRATIQUE DE LEUR ACTIVITE PISCICOLE (REGLEMENTAIRE ET SANITAIRE)</b>	
<b>A.4.2. Améliorer le niveau de connaissances sanitaires des pisciculteurs et les accompagner dans les luttes collectives</b>	
<b>Contexte et problématique de la filière</b>	La région Centre Val de Loire est connue pour l'élevage et le commerce des poissons d'étang. Mais on observe une diversité de profils des pisciculteurs et surtout un suivi sanitaire actuel très individualisé. L'accès à l'information sanitaire est très dépendant de l'activité. Or le commerce de poissons vivants quelle que soit l'échelle (locale, nationale ou plus) est en forte relation avec les autres territoires. On constate aussi que les arguments sanitaires sont devenus de forts arguments commerciaux entre pays. La filière a besoin d'améliorer ses connaissances et sa maîtrise des pathologies.
<b>Objectifs de la filière</b>	<p>1- Améliorer l'état sanitaire du cheptel piscicole régional grâce à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le lancement de la prévention collective des problèmes sanitaires, avec comme outils la qualification des cheptels et l'information sur la biosécurité, notamment dans le commerce</li> <li>• Le partage, la diffusion d'informations sanitaires piscicoles auprès de tous les partenaires pour une information permanente et à jour</li> </ul> <p>2- Garder et développer un marché pour le poisson d'étang par un statut sanitaire favorable</p>
<b>Contenu de l'action</b>	<p>Tout pisciculteur de la région doit avoir accès à des connaissances adaptées pour la bonne santé des poissons et d'avoir les moyens de réagir en cas de problème sanitaire qu'il soit en production biologique ou conventionnelle. C'est à partir de cette connaissance que la lutte collective pourra être efficace.</p> <p>Plusieurs modes de communication sont privilégiés et sont à pérenniser (rencontres, article presse, fiches techniques, courriel, site internet de GDS Centre,...).</p> <p>Les travaux prévus pour cette action sont dans un premier temps :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La création de fiches techniques à intégrer au cahier du pisciculteur,</li> <li>- La mise en place d'alertes en cas de problèmes sanitaires généralisés,</li> <li>- L'organisation d'une conférence piscicole annuelle centrée sur le sanitaire avec des intervenants extérieurs,</li> <li>- L'intervention du conseiller technique spécialisé en sanitaire dans les structures de la région,</li> <li>- La proposition et l'incitation à participer à des actions collectives</li> </ul>
<b>Public cible</b>	<p>Parallèlement à toutes ces actions, GDS Centre, par son équipe d'animation régionale et technique, propose un accès permanent aux conseils sanitaires et à une veille scientifique. Par son expérience, GDS Centre est à la disposition des autres organismes pour les notions d'expertise et de veille sanitaire.</p> <p>La possibilité de pouvoir alerter les pisciculteurs en cas de problèmes sanitaires est un argument pour faire converger l'information à travers un seul canal. L'information peut être ensuite relayée par les</p>

	organismes ou associations sur le terrain.  → le public visé correspond aux pisciculteurs d'étang de la région Centre Val de Loire adhérents de la section aquacole de GDS Centre	
<b>Bénéficiaire de la subvention</b>	GDS Centre - Section aquacole	
<b>Indicateurs de résultats/de suivi</b>	<p><i>Suivi :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de documents / mails diffusés</li> <li>- Nombre de participants aux journées régionales piscicoles</li> <li>- Nombre de réunions d'information et d'appuis techniques</li> </ul>	<p><i>Résultats :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Evolution du nombre de pisciculteurs adhérents à la section aquacole de GDS Centre</li> <li>- Amélioration sanitaire du cheptel régional : nombre de structures qualifiées NHI/SHV, cartes des bassins amont / aval engagés en région</li> </ul>
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	2019-2024	
<b>Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	GDS Centre - Section aquacole	
<b>Partenariat</b>	<p><u>Pour la communication :</u> FAREC, fédérations de Pêche, associations ou syndicats de propriétaires d'étangs, négociants, mairies</p> <p><u>Pour la surveillance et la prévention sanitaire :</u> Pisciculteurs, fédérations de Pêche, association ou syndicats de propriétaires d'étangs, négociants</p>	
<b>Coût total estimé</b>	<p>Coût total : <b>28 160 € 34 940 €</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prestation technicien piscicole sur les questions sanitaires - Animation terrain (visites terrain et conseils techniques) : 55j <b>68 jours</b> x 230€ max coût journée (incluant les frais de déplacement) = <b>12 650 € 15640 € (NB j'ai rajouté 14 jours en calculant que 55 jours/4 ans cela fait 13,75 jours)</b></li> <li>- Prestation technicien piscicole - Animation collective (rédactions, expertise sur la veille) : 3j x <b>5</b> 4ans x 200€ max coût journée = <b>3 000 € 2 400 €</b></li> <li>- frais personnel GDS : suivi actions piscicoles, notamment rédaction et diffusion de l'information : 29j <b>36 jours</b> x 350 € max coût journée = <b>12 600 € 10 150 € NB : raisonnement idem que ci-dessus, j'ai donc rajouté 7 jours</b></li> <li>- Journée régionale sanitaire annuelle : <b>3 700 € 2960 €</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Location salle : 1 X <b>5</b> 4 ans X 140 € = <b>700 € 560 €</b></li> <li>• Frais intervenants (intervention + déplacements) : 1 intervenant X <b>5</b> 4 ans X 600 € = <b>3 000 € 2 400 €</b></li> </ul> </li> </ul>	
<b>Aide régionale sollicitée</b>	<b>50% : 17 470 € 14 080 €</b>	
<b>Participation autres financeurs</b>	<p><i>Sur ces projets</i></p> <p>Section aquacole de GDS Centre (autofinancement) : <b>17 470 € 14 080 €</b></p>	

<b>CAP Pisciculture d'étangs (2019-2024)</b>			
<b>AXE A – CONSOLIDER LA FILIERE</b>			
<b>Action A.5 – DEVELOPPER LE RESEAU DE PARTENAIRES ET PRESCRIPTEURS</b>			
<b>Contexte et problématique de la filière</b>	Petite par sa taille et par ses moyens, la filière piscicole a souffert et souffre encore d'un manque de représentativité aussi bien au niveau des instances administratives locales que régionales, des élus, des financeurs, des organismes de formation, de la société civile etc...		
<b>Objectifs de la filière</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Être visible en dehors de la filière proprement dite</li> <li>- Être reconnu comme partenaire ou acteur concerné</li> <li>- Avoir la possibilité de s'exprimer sur des thématiques la concernant</li> </ul>		
<b>Contenu de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aller à la rencontre des potentiels partenaires et prescripteurs afin de leur présenter la filière (Agence de l'Eau, DREAL, DDT, AFB, ARB, Chambres d'agriculture, Chambres de commerce, élus locaux, départementaux, régionaux, nationaux, journalistes, institutionnels, associations de consommateurs, écoles de cuisine...)</li> <li>- Elaboration d'un flyer institutionnel de présentation de la filière</li> <li>- Organisation d'actions de découverte de la filière à destination des partenaires et prescripteurs</li> </ul>		
<b>Public cible</b>	Acteurs externes à la filière mais pouvant potentiellement être en lien avec elle		
<b>Bénéficiaire de la subvention</b>	Fédération Aquacole de la Région Centre		
<b>Indicateurs de résultats/de suivi</b>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="text-align: center;"><i>Suivi :</i> Nombre de visites Comptes-rendus de visites</td> <td style="text-align: center;"><i>Résultats :</i> Bilan des actions menées</td> </tr> </table>	<i>Suivi :</i> Nombre de visites Comptes-rendus de visites	<i>Résultats :</i> Bilan des actions menées
<i>Suivi :</i> Nombre de visites Comptes-rendus de visites	<i>Résultats :</i> Bilan des actions menées		
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	2019 à 2024		
<b>Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	Fédération Aquacole de la Région Centre, réalisation de l'action		
<b>Partenariat</b>	-		
<b>Coût total estimé</b>	Coût total : <b>10 900 €</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Animation : 21 jours * 400 € max/jour soit <b>8 400€</b> (2-jours en 2019, 4 jours/an les autres années)</li> <li>• Actions de découverte de la filière (1 action/an à partir de 2020) : 500 €/an (frais de réception/location/supports) soit <b>2 500 €</b> sur l'ensemble du CAP</li> </ul>		
<b>Aide régionale sollicitée</b>	Total : <b>5 450 €</b> (50%)		
<b>Participation autres financeurs</b>	Fédération Aquacole de la Région Centre : <b>5 450 €</b>		

<b>CAP Pisciculture d'étangs (2019-2024)</b>			
<b>AXE A – CONSOLIDER LA FILIERE</b>			
<b>Action A.6 – Analyse prospective et réflexion stratégique pour la structuration et la rentabilité de la filière</b>			
<b>Contexte et problématique de la filière</b>	Compte-tenu notamment de son faible niveau de production et de sa valorisation encore assez limitée aujourd'hui (seulement 25% de la production est valorisé en alimentation humaine, le reste étant destiné au repeuplement des plans d'eau et rivières), la filière pisciculture d'étang est une filière peu rentable. De plus, certains maillons peuvent avoir la sensation de ne pas être rémunérés à leur juste valeur compte-tenu de leurs contraintes.		
<b>Objectifs de la filière</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Structurer la filière</li> <li>- Assurer la rentabilité de la filière</li> </ul>		
<b>Contenu de l'action</b>	<p>Il s'agit de mener une réflexion prospective qui a pour but d'étudier les filières aquacoles (avec un focus particulier sur la pisciculture d'étang) du point de vue de leur structuration, de leur fonctionnement et de leur rentabilité au niveau national (Dombes, Grand Est, etc...) et au niveau européen (Pologne, République Tchèque etc...) afin de pouvoir définir les orientations stratégiques à donner à cette filière régionale.</p> <p>Cette action se déroulera en deux temps :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Benchmarking des organisations, fonctionnements et rentabilité des autres filières aquacoles/piscicoles au niveau national et européen</li> <li>- Création et animation d'un groupe de réflexion interne à la filière pisciculture d'étang en région CVdL afin de réfléchir aux orientations stratégiques les plus adaptées à ce contexte spécifique</li> <li>- Proposition d'orientations stratégiques à mettre en œuvre dans un éventuel Cap de deuxième génération</li> </ul> <p><i>NB : Cette action est en lien avec l'action A.2 (observatoire) qui permettra de disposer des éléments chiffrés relatifs à la filière régionale pour alimenter les réflexions sur les orientations stratégiques</i></p>		
<b>Public cible</b>	Acteurs de la filière		
<b>Bénéficiaire de la subvention</b>	Fédération Aquacole de la Région Centre		
<b>Indicateurs de résultats/de suivi</b>	<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%; border: none; text-align: center;"><i>Suivi :</i> Nombre d'exemples d'autres filières analysés</td> <td style="width: 50%; border: none; text-align: center;"><i>Résultats :</i> Document de synthèse présentant les orientations stratégiques proposées par la filière piscicole régionale</td> </tr> </table>	<i>Suivi :</i> Nombre d'exemples d'autres filières analysés	<i>Résultats :</i> Document de synthèse présentant les orientations stratégiques proposées par la filière piscicole régionale
<i>Suivi :</i> Nombre d'exemples d'autres filières analysés	<i>Résultats :</i> Document de synthèse présentant les orientations stratégiques proposées par la filière piscicole régionale		
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	2021 à 2024		
<b>Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	Fédération Aquacole de la Région Centre, réalisation de l'action		
<b>Partenariat</b>	Acteurs de la filière		



<b>Coût total estimé</b>	Coût total : <b>20 000 €</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Animation : 35 jours * 400 € max/jour soit <b>14 000 €</b> pour le CAP</li><li>• Voyage(s) d'étude : 3 000 € en 2021 et 3000 € en 2022</li></ul>
<b>Aide régionale sollicitée</b>	Total : <b>10 000 €</b> (50%)
<b>Participation autres financeurs</b>	Fédération Aquacole de la Région Centre : <b>10 000 €</b>

**AXE B – RETABLIR LA PRODUCTION**

<b>CAP Pisciculture d'étangs (2019-2024)</b>			
<b>AXE B – RETABLIR LA PRODUCTION</b>			
<b>Action B.1 – INVESTIR POUR LA PRODUCTION PISCICOLE</b>			
<b>Contexte et problématique de la filière</b>	La production piscicole est aujourd'hui encore pratiquée sur un mode très traditionnel ce qui nuit à sa rentabilité. En conséquence, les producteurs hésitent à investir dans des ressources, du matériel et/ou des aménagements d'exploitation qui leur permettraient une optimisation de leur pratique piscicole.		
<b>Objectifs de la filière</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner la transition agro-écologique</li> <li>- Diminuer la pénibilité et améliorer la sécurité des hommes</li> <li>- Augmenter l'attractivité de l'emploi</li> <li>- Améliorer la productivité du travail</li> <li>- Protéger le cheptel</li> <li>- Améliorer le bien-être animal</li> </ul>		
<b>Contenu de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>B.1.1. Aide aux investissements productifs, de protection de la production et de modernisation de la pratique piscicole</b></li> <li>• <b>B.1.2. Sécuriser la production via la création de bassins et l'aménagement de pièges à poissons pour les pêches d'été</b></li> </ul>		
<b>Public cible</b>	Producteurs en pisciculture d'étang		
<b>Bénéficiaire de la subvention</b>	Producteurs en pisciculture d'étang de la région Centre-Val de Loire répondant aux conditions spécifiées dans les fiches action ci-après		
<b>Indicateurs de résultats/de suivi</b>	<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%; text-align: center;"><i>Suivi :</i> Cf. Fiches détaillées</td> <td style="width: 50%; text-align: center;"><i>Résultats :</i> Cf. Fiches détaillées</td> </tr> </table>	<i>Suivi :</i> Cf. Fiches détaillées	<i>Résultats :</i> Cf. Fiches détaillées
<i>Suivi :</i> Cf. Fiches détaillées	<i>Résultats :</i> Cf. Fiches détaillées		
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	2019 à 2024		
<b>Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	La fédération Aquacole de la Région Centre sera le pilote de l'axe, ce qui signifie qu'elle suivra les porteurs de projets et les accompagnera dans le montage de leur dossier		
<b>Partenariat</b>	Syndicats des zones piscicoles (relais d'information)		
<b>Coût total estimé</b>	Coût total de l'action : environ <b>1 150 000 €</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>B.1.1. 775 000 €</b></li> <li>• <b>B.1.2. 375 000 €</b></li> </ul>		
<b>Aide régionale sollicitée</b>	Total : <b>345 625 €</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>B.1.1. 233 125 €</b></li> <li>• <b>B.1.2. 112 500€</b></li> </ul>		
<b>Participation autres financeurs</b>	Autofinancement des demandeurs		

<b>CAP Pisciculture d'étangs (2019-2024)</b>	
<b>AXE B – RETABLIR LA PRODUCTION</b>	
<b>Action B.1 – INVESTIR POUR LA PRODUCTION PISCICOLE</b>	
<b>Sous-action B.1.1 - Aide aux investissements productifs, de protection de la production et de modernisation de la pratique piscicole</b>	
<b>Contexte et problématique de la filière</b>	<p>La production piscicole est aujourd'hui encore pratiquée sur un mode très traditionnel ce qui nuit à sa rentabilité. Les investissements productifs associés à sa modernisation sont donc essentiels pour la faire progresser.</p> <p>De plus, les fortes pressions subies par la production (notamment la prédation aviaire) ont induit des changements importants en impliquant par exemple la mise en œuvre systématique de dispositifs de protection dans les étangs.</p>
<b>Objectifs de la filière</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner la transition agro-écologique</li> <li>- Diminuer la pénibilité et améliorer la productivité du travail et la sécurité des hommes</li> <li>- Améliorer la productivité</li> <li>- Protéger le cheptel</li> <li>- Améliorer le bien-être animal</li> </ul>
<b>Contenu de l'action</b>	<p><b>Investissements financables :</b></p> <p><b><u>1-Pour des investissements compris entre 4 000 et 10 000 € HT</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Production : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <u>Matériel de pêche</u> : filets, tables de tri, balances, barques, pantènes...</li> <li>○ <u>Matériel de production</u> : Aérateurs, groupes électrogènes, pompes, dispositifs pour amendement</li> <li>○ <u>Matériel pour l'alimentation du poisson</u> : distribution et préparation (nourrisseurs automatiques, aplatisseuse à grains, vis à grain, cellule de stockage ...)</li> <li>○ <u>Matériel d'analyse pour la production</u> : oxymètre, photomètres, ...</li> </ul> </li> <li>• Matériel de protection contre les oiseaux piscivores : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Dispositifs d'effarouchement</li> <li>○ Matériaux pour la création et l'installation de dispositifs de protection type cage-refuges (filets de protection, grillages etc...)</li> </ul> </li> <li>• Protection contre les nuisibles (ragondins, poissons-chats etc...) : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Dispositifs de rétention aux entrées d'eau (grilles, pièges, cages-filtrantes)</li> <li>○ Pièges (cages) pour ragondins</li> </ul> </li> <li>• Matériel de transport : achat et aménagement (remorques non motorisées, cuves de transport, grues, matériel d'oxygénation)</li> </ul> <p><b><u>2-Pour des investissements supérieurs à 10 000 € HT</u></b></p> <p><b>En plus des matériels indiqués dans le point 1, les matériels ci-dessous sont également éligibles dans ce cadre</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Raccordement électrique des étangs et bassins</li> <li>○ Aménagement de bondes pour une gestion optimisée de l'eau (remplacement de bondes à pilons par des pelles inox par exemple)</li> <li>• Frais généraux liés aux investissements (diagnostic préalable à l'investissement, ...)</li> </ul>

<b>Public cible</b>	<p><i>NB : pour ces frais généraux : maximum 10% du montant de l'investissement matériels</i></p> <p><b>3-Cas des CUMA-Investissements éligibles</b>  <i>Cf. Fiche transversale 2.6 validée par la FR CUMA, liste amendée annuellement</i></p> <p>Exploitants en pisciculture d'étangs (disposant du statut d'exploitant agricole)</p>
<b>Bénéficiaire de la subvention</b>	<p>Exploitant en pisciculture de la région Centre-Val de Loire répondant à l'ensemble des conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Acteur de la production piscicole sur base d'un justificatif permettant d'attester la réalité de cette production. Ceci peut être, par exemple, la facture de vente de production (poissons quel que soit le stade de croissance) de l'année précédente ou encore la copie du registre d'élevage de l'exploitation. En complément, un engagement sur l'honneur de réaliser une production piscicole pour la durée du CAP sera demandée</li> <li>• A jour de ses cotisations GDS</li> <li>• Adhérent à l'une des structures suivantes : FAREC, URCIAP, SEPB, SEVL, Bio Centre</li> <li>• Dont le siège d'exploitation est situé en région Centre-Val de Loire</li> <li>• Cotisant à la MSA</li> <li>• Engagé dans au moins une des actions du CAP filière</li> </ul> <p><b><u>Projets dont les dépenses éligibles sont comprises entre 4 000 et 10 000 € HT: (pour les types d'investissement de la liste en bleu uniquement) :</u></b></p> <p>Taux de base d'aide publique : 20%</p> <p>Bonifications :  + 15% pour les exploitations engagées en agriculture biologique ou  + 10% pour les exploitations engagées dans un autre signe officiel de qualité  +10 % (filiale prioritaire au regard du projet agro-écologique)</p> <p>Taux d'aide maximum de la Région : 40%</p> <p><b><u>Projets dont les dépenses éligibles sont supérieures à 10 000 € HT (intégralité de la liste) :</u></b></p> <p>Le montant d'investissement éligible est plafonné à 40 000 € HT</p> <p>Taux de base d'aide publique : 20%</p> <p>Bonifications :  + 15% pour les exploitations engagées en agriculture biologique ou  + 10% pour les exploitations engagées dans un autre signe officiel de qualité  +10 % (filiale prioritaire au regard du projet agro-écologique)</p> <p>Taux d'aide maximum de la Région : 40%</p> <p><b><u>Cas des CUMA – investissements collectifs</u></b></p> <p>Le montant d'investissement éligible est plafonné à 40 000 € HT. Le montant minimum d'investissement est de 10 000 € HT.</p>

	<p>Taux de base d'aide publique : 35%</p> <p>Bonifications : +10 % (filière prioritaire au regard du projet agro-écologique)</p> <p>Taux d'aide maximum de la Région dans le cas des CUMA : 45%</p> <p><b><u>Pour l'ensemble des dossiers :</u></b></p> <p>Le matériel d'occasion n'est pas éligible aux aides. Une exploitation a la possibilité d'être accompagnée par le CAP filière deux fois sur la durée du CAP : une fois pour un projet inférieur à 10 000 € et une fois pour un projet supérieur à 10 000 €.</p>	
<b>Indicateurs de résultats/de suivi</b>	<p><i>Suivi :</i></p> <p>Type d'investissement soutenus Nombre d'exploitants piscicoles soutenus Montant des investissements réalisés Montant des aides attribuées</p>	<p><i>Résultats :</i></p> <p>Minimum 40 projets sur 4 ans</p>
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	2019 à 2024	
<b>Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	Fédération Aquacole de la Région Centre	
<b>Partenariat</b>	Syndicats des zones piscicoles, Chambres d'Agriculture (régionales et départementales), Bio Centre : relais d'information	
<b>Coût total estimé</b>	Coût total estimé : 775 000 € sur la durée du CAP dont 100 000 € pour les CUMA	
<b>Aide régionale sollicitée</b>	Total : 233 125 € sur la durée du CAP	
<b>Participation autres financeurs</b>	Autofinancement des bénéficiaires	

<b>CAP Pisciculture d'étangs (2019-2024)</b>	
<b>AXE B – RETABLIR LA PRODUCTION</b>	
<b>Action B.1 – INVESTIR POUR LA PRODUCTION PISCICOLE</b>	
<b>Sous-action B.1.2 - Sécuriser la production via la création de bassins et l'aménagement de pièges à poissons</b>	
<b>Contexte et problématique de la filière</b>	<p>Les fortes pressions subies par la production piscicole (notamment la prédation aviaire) ont induit des changements importants dans sa conduite en impliquant notamment de disposer de bassins de stockage pour optimiser la protection du jeune poisson en inter-saison (entre la pêche et le ré-empoissonnement dans l'étang).</p> <p>De plus, l'approvisionnement de l'atelier de transformation est aujourd'hui forcément lié à la disponibilité de poisson, forte en saison de pêche mais plus restreinte en dehors. La possibilité de stocker du poisson adulte durant la période suivant les pêches jusqu'en fin de printemps permettrait un approvisionnement plus étalé de l'atelier de transformation. L'aménagement de pièges à poissons dans des étangs existants pour les pêches d'été est également un axe intéressant à encourager.</p> <p>Les bassins sont également utilisés pour la croissance des alevins en milieu contrôlé.</p> <p>Enfin, les bassins sont également un élément indispensable dans le cadre de la pisciculture d'étang AB car le Règlement (CE) n°834/2007 du 28 juin 2007 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques ne permet pas le recours à des larves issues d'écloserie (car utilisation d'hormones). Il est donc nécessaire que cette reproduction ait lieu en milieu naturel contrôlé et donc en bassin.</p>
<b>Objectifs de la filière</b>	<p>Sans pousser à la multiplication non raisonnée de bassins sur les zones piscicoles en région CVL, cette action a pour vocation à aider, lorsque cela leur est possible du point de vue administratif, les gestionnaires à créer des bassins pour assurer les différents rôles listés ci-dessus.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner la transition agro-écologique</li> <li>- Améliorer la productivité</li> <li>- Protéger le cheptel</li> <li>- Assurer la ressource en alevins</li> <li>- Assurer l'approvisionnement régulier des poissons à destination de l'atelier de transformation</li> <li>- Améliorer le bien-être animal</li> </ul>
<b>Contenu de l'action</b>	<p><u>Investissements finançables :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Frais de création de bassins (terrassement, création de digues et chaussées, création de voie d'accès, ...)</li> <li>• Frais d'aménagement de pièges à poissons (terrassement, aménagement, création de digue ...)</li> <li>• Frais d'aménagement de bassins (systèmes de vidange, aérateurs, groupes électrogènes, pompes, raccordement électrique, ...)</li> <li>• Frais généraux liés à la création de bassins (diagnostic préalable à l'investissement, dépenses de conception : études, frais de maîtrise d'œuvre, ...)</li> </ul> <p><i>NB : pour ces frais généraux : maximum 10% du montant de l'investissement matériels</i></p>
<b>Public cible</b>	Exploitants en pisciculture d'étangs (disposant du statut d'exploitant agricole)

<p><b>Bénéficiaire de la subvention</b></p>	<p>Exploitant en pisciculture de la région Centre-Val de Loire répondant à l'ensemble des conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Acteur de la production piscicole sur base d'un justificatif permettant d'attester la réalité de cette production. Ceci peut être, par exemple, la facture de vente de production (poissons quel que soit le stade de croissance) de l'année précédente ou encore la copie du registre d'élevage de l'exploitation. En complément, un engagement sur l'honneur de réaliser une production piscicole sur le ou les bassins créés pour la durée du CAP sera demandée</li> <li>• A jour de ses cotisations GDS</li> <li>• Adhérent à l'une des structures suivantes : FAREC, URCIAP, SEPB, SEVL, Bio Centre</li> <li>• Dont le siège d'exploitation est situé en région Centre-Val de Loire</li> <li>• Cotisant à la MSA</li> <li>• Engagé dans au moins une des actions du CAP filière</li> </ul> <p><b><u>Projets dont les dépenses éligibles sont supérieures à 10 000 € HT :</u></b></p> <p>Le montant d'investissement éligible est plafonné à 30 000 € HT</p> <p>Taux de base d'aide publique : 20%</p> <p>Bonifications :  + 15% pour les exploitations engagées en agriculture biologique ou  + 10% pour les exploitations engagées dans un autre signe officiel de qualité  +10 % (filiale prioritaire au regard du projet agro-écologique)</p> <p>Taux d'aide maximum de la Région : 40%</p> <p>Exploitants en pisciculture d'étangs (disposant du statut d'exploitant agricole)</p>	
<p><b>Indicateurs de résultats/de suivi</b></p>	<p><i>Suivi :</i></p> <p>Nombre d'exploitants piscicoles soutenus  Montant des investissements réalisés  Montant des aides attribuées</p>	<p><i>Résultats :</i></p> <p>Minimum 10 projets sur 4 ans</p>
<p><b>Calendrier de mise en œuvre</b></p>	<p>2019 à <b>2024</b></p>	
<p><b>Pilote de la mise en œuvre de l'action</b></p>	<p>Fédération Aquacole de la Région Centre</p>	
<p><b>Partenariat</b></p>	<p>Syndicats des zones piscicoles, Chambres d'Agriculture (régionales et départementales), Bio Centre → relais d'information</p>	
<p><b>Coût total estimé</b></p>	<p>Total : <b>375 000 €</b> sur la durée du CAP</p>	



<b>Aide régionale sollicitée</b>	Total : <b>112 500 €</b> sur la durée du CAP
<b>Participation autres financeurs</b>	Autofinancement des bénéficiaires

<b>CAP Pisciculture d'étangs (2019-2024)</b>			
<b>AXE B – RETABLIR LA PRODUCTION</b>			
<b>ACTION B.2 – PROFESSIONNALISER LES ACTEURS</b>			
<b>Contexte et problématique de la filière</b>	Nombre d'acteurs du maillon production de la filière ne sont pas des spécialistes de la gestion piscicole et auraient besoin d'un soutien technique dans l'accompagnement de celle-ci dans le respect de la biodiversité et de la ressource en eau (bonnes pratiques de gestion piscicoles).		
<b>Objectifs de la filière</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmenter les compétences des exploitants piscicoles</li> <li>- Accompagner la transition agro-écologique</li> <li>- Améliorer la productivité</li> <li>- Améliorer la rentabilité de la filière</li> </ul>		
<b>Contenu de l'action</b>	<b>B.2.1 – Organiser des rencontres techniques piscicoles</b> <b>B.2.2 – Compléter le Cahier du Pisciculteur</b> <b>B.2.3 – Soutenir la production de manière individualisée</b>		
<b>Public cible</b>	Producteurs en pisciculture d'étang		
<b>Bénéficiaire de la subvention</b>	Exploitants piscicoles		
<b>Indicateurs de résultats/de suivi</b>	<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%; text-align: center;"><i>Suivi :</i> Cf. Fiches détaillées</td> <td style="width: 50%; text-align: center;"><i>Résultats :</i> Cf. Fiches détaillées</td> </tr> </table>	<i>Suivi :</i> Cf. Fiches détaillées	<i>Résultats :</i> Cf. Fiches détaillées
<i>Suivi :</i> Cf. Fiches détaillées	<i>Résultats :</i> Cf. Fiches détaillées		
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	2019 à 2022		
<b>Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	Cf. Fiches détaillées		
<b>Partenariat</b>	Cf. Fiches détaillées		
<b>Coût total estimé</b>	Coût total de l'action : <b>47 200 €</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>B.2.1.</b> – 14 700 €</li> <li>• <b>B.2.2.</b> – 10 000 €</li> <li>• <b>B.2.3</b> – 22 500 €</li> </ul>		
<b>Aide régionale sollicitée</b>	Total : <b>23 600 €</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>B.2.1.</b> – 7 350 €</li> <li>• <b>B.2.2.</b> – 5 000 €</li> <li>• <b>B.2.3</b> – 11 250 €</li> </ul>		
<b>Participation autres financeurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Actions B.2.1. et B.2.2. – 12 350 €,</b> Fédération Aquacole de la Région Centre, autofinancement</li> <li>• <b>Action B.2.3 – 11 250 €-</b> SEPB, URCIAP, SEVL et Bio Centre, autofinancement</li> </ul>		

<b>CAP Pisciculture d'étangs (2019-2024)</b>			
<b>AXE B – RETABLIR LA PRODUCTION</b>			
<b>ACTION B.2 – PROFESSIONNALISER LES ACTEURS</b>			
<b>Sous-action B.2.1 – Organiser des rencontres techniques piscicoles</b>			
<b>Contexte et problématique de la filière</b>	<p>Nombre de producteurs se sentent souvent isolés dans la gestion de leur(s) étang(s) et face à certaines problématiques pour lesquelles ils n'ont pas toujours d'expérience. De plus, il est important de rappeler que cette gestion piscicole en étang est particulièrement technique du fait de l'impact de nombreux facteurs (notamment climatiques mais pas seulement).</p> <p>L'expérience issue du CRST Brenne sur l'accompagnement de la filière piscicole a montré l'intérêt d'organiser des sessions collectives d'information et d'échange sur la pratique piscicole (par exemple sur la fertilisation/amendement, production d'alevins, empoissonnement etc...).</p>		
<b>Objectifs de la filière</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Professionnaliser les acteurs</li> <li>- Créer du lien entre les acteurs</li> <li>- Améliorer la productivité</li> </ul>		
<b>Contenu de l'action</b>	<p>Organisation et animation de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Trois sessions collectives d'échange technique entre producteurs sur le terrain par an (type tour d'étang), sauf en 2019 où une seule session sera organisée, sur une thématique donnée : durée ½ journée à chaque fois</li> <li>- Un appel à un spécialiste pour compléter les informations est également prévu</li> <li>- Préparation d'un document de synthèse diffusé par voie électronique</li> </ul>		
<b>Public cible</b>	Exploitants piscicoles et gestionnaires d'étangs		
<b>Bénéficiaire de la subvention</b>	Fédération Aquacole de la Région Centre		
<b>Indicateurs de résultats/de suivi</b>	<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%; border: none;"><i>Suivi :</i> Nombre de participants aux sessions (minimum 4/session)</td> <td style="width: 50%; border: none;"><i>Résultats :</i></td> </tr> </table>	<i>Suivi :</i> Nombre de participants aux sessions (minimum 4/session)	<i>Résultats :</i>
<i>Suivi :</i> Nombre de participants aux sessions (minimum 4/session)	<i>Résultats :</i>		
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	2019 à 2024		
<b>Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	Fédération Aquacole de la Région Centre		
<b>Partenariat</b>	Exploitants piscicoles, syndicats piscicoles locaux		
<b>Coût total estimé</b>	<p>Coût total estimé : <b>14 700 €</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Animation : 23 jours à 400 € max/jour par session soit 800 €/session et pour 10 sessions au total soit <b>9 200 €</b></li> <li>• Location matériel/sono : 150 €/session soit <b>1 500€</b> au total</li> <li>• Intervention d'un expert (prestation): 400 € max pour une intervention soit <b>4 000 €</b> au total</li> </ul>		

<b>Aide régionale sollicitée</b>	<b>7 350 €</b> (50%)
<b>Participation autres financeurs</b>	Fédération Aquacole de la Région Centre : <b>7 350 €</b>

<b>CAP Pisciculture d'étangs (2019-2024)</b>			
<b>AXE B – RETABLIR LA PRODUCTION</b>			
<b>ACTION B.2 – PROFESSIONNALISER LES ACTEURS</b>			
<b>Sous-action B.2.2 – Compléter le Cahier du Pisciculteur</b>			
<b>Contexte et problématique de la filière</b>	Nombre de producteurs se sentent souvent isolés dans la gestion de leur(s) étang(s) et face à certaines problématiques pour lesquelles ils n'ont pas toujours d'expérience. De plus, il est important de rappeler que cette gestion piscicole en étang est particulièrement technique du fait de l'impact de nombreux facteurs (notamment qualité de l'eau). Un outil simple qui permet d'apporter une première information sur la gestion piscicole est issu du CRST Brenne sur l'accompagnement de la filière piscicole locale. Il s'agit d'un classeur intitulé « Cahier du Pisciculteur » qui regroupe à ce jour 11 fiches de vulgarisation sur les thèmes principaux de la gestion piscicole.		
<b>Objectifs de la filière</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Professionnaliser les acteurs</li> <li>- Améliorer la productivité</li> </ul>		
<b>Contenu de l'action</b>	<p>Il s'agit de compléter le cahier déjà existant par la création de 8 nouveaux documents sur des thématiques spécifiques (le document est une fiche composée au minimum d'une page A4).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Définition des thématiques des 8 documents (<i>dont 2 fiches sur le sanitaire</i>)</li> <li>• Création de petits groupes de travail composé de personnes disposant d'une expertise reconnue pour le sujet choisi (8 groupes au total) et/ou consultation d'experts par entretien (téléphonique ou de visu)</li> <li>• Collecte des éléments pertinents pour la rédaction de la fiche</li> <li>• Rédaction des fiches sur base des éléments collectés</li> <li>• Relecture et validation du contenu des fiches par les membres des groupes de travail</li> </ul>		
<b>Public cible</b>	Exploitants piscicoles et gestionnaires d'étangs		
<b>Bénéficiaire de la subvention</b>	Fédération Aquacole de la Région Centre		
<b>Indicateurs de résultats/de suivi</b>	<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="text-align: center; width: 50%;"><i>Suivi :</i> Nombre de fiches réalisées</td> <td style="text-align: center; width: 50%;"><i>Résultats :</i> Nombre de jeux de fiches diffusées</td> </tr> </table>	<i>Suivi :</i> Nombre de fiches réalisées	<i>Résultats :</i> Nombre de jeux de fiches diffusées
<i>Suivi :</i> Nombre de fiches réalisées	<i>Résultats :</i> Nombre de jeux de fiches diffusées		
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	2019 à 2024		
<b>Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	Fédération Aquacole de la Région Centre		
<b>Partenariat</b>	Syndicats des zones piscicoles, exploitants piscicoles, Bio Centre, ONCFS, ...		
<b>Coût total estimé</b>	<p>Coût total estimé : <b>10 000 €</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Animation, coordination des groupes de travail et rédaction des fiches : 16 jours à 400 € max/jour soit <b>6 400 €</b> au total (pour 20 fiches A4 et un total de 8 thèmes traités)</li> <li>- Frais de création et d'impression des fiches (20 fiches A4)</li> </ul>		

	pelliculées Recto-Verso * 200 exemplaires) : <b>3 600 €</b>
<b>Aide régionale sollicitée</b>	<b>5 000 €</b> (50%)
<b>Participation autres financeurs</b>	Fédération Aquacole de la Région Centre : <b>5 000 €</b>

<b>CAP Pisciculture d'étangs (2019-2024)</b>			
<b>AXE B – RETABLIR LA PRODUCTION</b>			
<b>ACTION B.2 – PROFESSIONNALISER LES ACTEURS</b>			
<b>Sous-action B.2.3 - Soutenir la production de manière individualisée</b>			
<b>Contexte et problématique de la filière</b>	Au-delà des échanges pouvant avoir lieu entre producteurs au cours de sessions collectives, certains pourraient avoir besoin d'expertise et de conseil technique individualisé. Ce soutien technique individualisé est un moyen d'assurer une meilleure production en assurant le suivi et la professionnalisation des acteurs dans le cadre de demandes spécifiques qui ne peuvent être traitées lors des sessions collectives (audit, diagnostic, plan d'action individualisé). Les syndicats locaux pourraient être les relais de ce type de prestation en assurant la sélection et la mise en relation de spécialistes des techniques de gestion piscicole et de producteurs.		
<b>Objectifs de la filière</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Professionnaliser les acteurs</li> <li>- Améliorer la productivité</li> </ul>		
<b>Contenu de l'action</b>	Mise en place d'un accompagnement technique individualisé des acteurs : conseil sur la gestion piscicole (amendement/fertilisation, nourrissage, empoissonnement, entretien de l'étang, etc...)		
<b>Public cible</b>	Exploitants piscicoles et gestionnaires d'étangs		
<b>Bénéficiaire de la subvention</b>	SEPB, URCIAP, SEVL, Bio Centre		
<b>Indicateurs de résultats/de suivi</b>	<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="text-align: center; width: 50%;"><i>Suivi :</i> Nombre d'exploitants ayant bénéficié de l'action</td> <td style="text-align: center; width: 50%;"><i>Résultats :</i> Augmentation des volumes de production des acteurs suivis</td> </tr> </table>	<i>Suivi :</i> Nombre d'exploitants ayant bénéficié de l'action	<i>Résultats :</i> Augmentation des volumes de production des acteurs suivis
<i>Suivi :</i> Nombre d'exploitants ayant bénéficié de l'action	<i>Résultats :</i> Augmentation des volumes de production des acteurs suivis		
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	2019 à 2024		
<b>Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	Fédération Aquacole de la Région Centre		
<b>Partenariat</b>	Prestataires experts en gestion piscicole		
<b>Coût total estimé</b>	Coût total estimé : <b>22 500 €</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conseil ou appui technique individualisé (ATI) : 50 jours au total à 450 € max/jour de prestation</li> </ul>		
<b>Aide régionale sollicitée</b>	<b>11 250 €</b> (50%)		
<b>Participation autres financeurs</b>	Syndicat des Exploitants Piscicoles de Brenne (SEPB), Union Régionale du Centre d'Information et d'Accompagnement pour la Protection des Étangs (URCIAP), Syndicat des Exploitants du Val de Loire (SEVL), Bio Centre : <b>11 250 €</b>		

<b>CAP Pisciculture d'étangs (2019-2024)</b>			
<b>AXE B – RETABLIR LA PRODUCTION</b>			
<b>ACTION B.3 – ASSURER LE RENOUVELLEMENT GENERATIONEL</b>			
<b>Contexte et problématique de la filière</b>	Comme dans d'autres filières agricoles, compte-tenu du vieillissement des acteurs, la transmission et la reprise aussi bien des outils de production (étangs) que des entreprises de la filière piscicole d'étang est une véritable préoccupation pour sa pérennisation. Le métier de gestionnaire d'étang est une activité difficile et dont la rentabilité n'est pas toujours assurée		
<b>Objectifs de la filière</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposer des leviers assurant la transmissibilité et permettant la reprise par des jeunes d'exploitations et/ou d'entreprises de la filière</li> <li>- Assurer la pérennité de la production</li> </ul>		
<b>Contenu de l'action</b>	<b>Sous-action B.3.1 – Accompagner la transmission des exploitations piscicoles</b>		
<b>Public cible</b>	<b>Sous-action B.3.2 – Accompagner les jeunes à la reprise d'une exploitation piscicole</b>		
<b>Bénéficiaire de la subvention</b>	Cf. Fiches détaillées		
<b>Indicateurs de résultats/de suivi</b>	<table border="1"> <tr> <td style="text-align: center;"><i>Suivi :</i> Cf. Fiches détaillées</td> <td style="text-align: center;"><i>Résultats :</i> Cf. Fiches détaillées</td> </tr> </table>	<i>Suivi :</i> Cf. Fiches détaillées	<i>Résultats :</i> Cf. Fiches détaillées
<i>Suivi :</i> Cf. Fiches détaillées	<i>Résultats :</i> Cf. Fiches détaillées		
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	2019 à 2022		
<b>Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	Fédération Aquacole de la Région Centre Chambre d'Agriculture		
<b>Partenariat</b>	Syndicats des zones piscicoles, ARDEAR, CIAP		
<b>Coût total estimé</b>	Coût total de l'action : <b>16 300 €</b> <b>Sous-action B.3.1 – 6 800 €</b> <b>Sous-action B.3.2 – 9 500 €</b>		
<b>Aide régionale sollicitée</b>	Total : <b>8 150 €</b> <b>Sous-action B.3.1 – 3 400 €</b> <b>Sous-action B.3.2 – 4 750 €</b>		
<b>Participation autres financeurs</b>	Fédération Aquacole de la Région Centre : <b>8 150 €</b>		



<b>CAP Pisciculture d'étangs (2019-2024)</b>			
<b>AXE B – RETABLIR LA PRODUCTION</b>			
<b>ACTION B.3 – ASSURER LE RENOUVELLEMENT GENERATIONEL</b>			
<b>Sous-Action B.3.1 – Accompagner la transmission des exploitations piscicoles</b>			
<b>Contexte et problématique de la filière</b>	Un certain nombre d'acteurs-clés de la filière (producteurs, négociants,...) approchent de l'âge de la retraite et n'ont pas forcément de reprenneur de leur structure. Cette situation pourrait à terme déséquilibrer la filière et impacter sa pérennisation. Dans un contexte de difficulté d'accès au foncier et aux financements pour de futurs repreneurs, l'opportunité d'assurer la réussite de la transmission de ces exploitations/entreprises de la filière est donc essentielle.		
<b>Objectifs de la filière</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner les cédants de manière individualisée de manière à assurer la concrétisation de la transmission</li> <li>- Assurer la pérennité de la filière</li> </ul>		
<b>Contenu de l'action</b>	<p>Il s'agit dans ce cadre, d'identifier les acteurs concernés par un départ prochain à la retraite (départ avant 2022) et de définir, en concertation avec les chambres d'agriculture, les modalités spécifiques d'un accompagnement individualisé pour optimiser la transmission de leur entreprise/exploitation.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2019 : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Prise de contact avec les chambres d'agriculture afin de leur présenter la filière et échanger sur les dispositifs existants en termes de transmission dans les autres filières agricoles.</li> <li>o Identification des acteurs de la filière concernés par un départ prochain à la retraite (FAReC, Chambres en concertation)</li> <li>o En parallèle un travail de réflexion conjoint est mené avec les chambres afin de proposer l'accompagnement adapté permettant la transmission de ces exploitations/entreprises</li> </ul> </li> <li>- A partir de 2020 : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Rencontre avec les cédants</li> <li>o Construction du projet individualisé de transmission</li> <li>o Accompagnement et coordination du projet de transmission (animateur filière + chambre d'agriculture)</li> </ul> </li> </ul>		
<b>Public cible</b>	<p>Cf structures habilitées par l'appel à projet régional installation/transmission.</p> <p>Acteurs de la filière (producteurs, négociants etc..) approchant de la retraite</p>		
<b>Bénéficiaire de la subvention</b>	FAReC		
<b>Indicateurs de résultats/de suivi</b>	<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="text-align: center;"><i>Suivi :</i> Identification des potentiels cédants</td> <td style="text-align: center;"><i>Résultats :</i> Nombre d'acteurs suivis (objectif : 3)</td> </tr> </table>	<i>Suivi :</i> Identification des potentiels cédants	<i>Résultats :</i> Nombre d'acteurs suivis (objectif : 3)
<i>Suivi :</i> Identification des potentiels cédants	<i>Résultats :</i> Nombre d'acteurs suivis (objectif : 3)		

<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	2019-2024
<b>Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	Fédération Aquacole de la Région Centre, Chambre d'Agriculture, ARDEAR, CIAP
<b>Partenariat</b>	Syndicats des zones piscicoles,
<b>Coût total estimé</b>	Coût total de l'action : <b>6 800 €</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Animation FAREC : 17 jours à 400 € max</li> </ul>
<b>Aide régionale sollicitée</b>	<b>3 400 €</b> (50%)
<b>Participation autres financeurs</b>	Fédération Aquacole de la Région Centre : <b>3 400€</b>

<b>CAP Pisciculture d'étangs (2019-2024)</b>	
<b>AXE B – RETABLIR LA PRODUCTION</b>	
<b>ACTION B.3 – ASSURER LE RENOUVELLEMENT GENERATIONNEL</b>	
<b>Sous-action B.3.2 – ACCOMPAGNER LES JEUNES A LA REPRISE D'UNE EXPLOITATION PISCICOLE</b>	
<b>Contexte et problématique de la filière</b>	<p>L'installation des jeunes en pisciculture d'étang est aujourd'hui une véritable problématique qui laisse envisager un problème dans la transmission de ces activités dans un avenir plus ou moins proche (car les acteurs de ce maillon de la filière ont généralement une moyenne d'âge élevée).</p> <p>D'une part, les conditions très défavorables à l'accompagnement des jeunes qui s'installent (plus de droits à la DJA depuis quelques années), sans compter l'incertitude de pouvoir s'assurer à court ou moyen terme un revenu pérenne sont des freins importants à leur installation.</p> <p>De plus, les points accueil installation (PAI) manquent souvent d'information sur la pisciculture d'étang régionale. C'est également le cas des banques et les centres de gestion.</p>
<b>Objectifs de la filière</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser la mise à disposition d'informations et porter à connaissance des jeunes les dispositifs permettant la reprise d'exploitations et/ou d'entreprises de la filière</li> <li>- Assurer la pérennité de la production</li> <li>- Améliorer la visibilité de la filière</li> </ul>
<b>Contenu de l'action</b>	<p>Cette action se divise en deux sous-actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser la mise à disposition d'information à destination des jeunes et de dispositifs d'accompagnement adaptés au cadre de leur filière <ul style="list-style-type: none"> <li>o 2019 : Prise de contact avec les PAI afin d'une part de présenter la filière, ses contraintes et d'autre part de découvrir les modalités d'accompagnement des autres filières agricoles et les différents dispositifs existants (il existe déjà en effet un CAP installation permettant l'accompagnement des porteurs de projets par le Conseil Régional et accompagné par les chambres d'agriculture)</li> </ul> </li> </ul> <p><i>NB : cette action est à lier à l'action A.2 (Observatoire filière) qui permettra de collecter des données sur la filière</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o 2019-2020 : Echanges avec les PAI sur les différentes possibilités pouvant permettre un accompagnement optimisé des jeunes candidats à la reprise d'exploitations piscicoles en région Centre-Val de Loire</li> <li>o 2020-2021 : Création d'une brochure « Reprendre ou créer une exploitation piscicole en région Centre-Val de Loire » à destination des jeunes listant les possibilités d'accompagnement et la liste des exploitations à reprendre</li> <li>o 2022 : organisation d'une action de communication via une action régionale annuelle (type speed-dating/forum d'information) à destination des jeunes intéressés par la reprise ou l'installation en pisciculture d'étang (communication également vers les lycées aquacoles) et réunissant des acteurs institutionnels (Chambres d'Agriculture), des financeurs (banques), des professionnels de la filière, des cédants etc...</li> </ul>

<b>Public cible</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser la reconnaissance de la filière auprès d'acteurs tels que les banques et centres de gestion par la prise de contact avec ces acteurs</li> </ul> <p><i>NB : cette sous-action est en lien avec l'action A5 : Développer le réseau de partenaires et de prescripteurs permettant de faire découvrir la filière pisciculture d'étang régionale à des actions comme les banques ou encore les centres de gestion</i></p> <p>Jeunes souhaitant s'installer ou reprendre une exploitation/entreprise du secteur piscicole</p>	
<b>Bénéficiaire de la subvention</b>	Fédération Aquacole de la Région Centre	
<b>Indicateurs de résultats/de suivi</b>	<p><i>Suivi :</i></p> <p>Réalisation des rencontres avec les PAI (compte-rendu de réunion)</p>	<p><i>Résultats :</i></p> <p>Réalisation de la brochure « Reprendre ou créer une exploitation piscicole en région Centre-Val de Loire »</p> <p>Organisation de la session speed-dating en 2022</p>
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	2019-2024	
<b>Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	Fédération Aquacole de la Région Centre	
<b>Partenariat</b>	Chambres d'agriculture régionale et départementales (pôle PAI), ARDEAR, CIAP	
<b>Coût total estimé</b>	<p>Coût total de l'action : <b>9 500€</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Animation FAREC : <b>21</b> jours à 400 € max soit <b>8 400 €</b></li> <li>- Support de communication à destination des jeunes : brochure A5 10 pages en 500 exemplaires incluant la création (finalisé en 2021) : <b>500 €</b></li> <li>- Organisation de la réunion speed-dating/forum (1 en 2022) location de salle et de matériel, communication sur l'évènement : <b>600 €</b></li> </ul>	
<b>Aide régionale sollicitée</b>	<b>4 750 €</b> (50%)	
<b>Participation autres financeurs</b>	Fédération Aquacole de la Région Centre : <b>4 750 €</b>	

<b>CAP Pisciculture d'étangs (2019-2024)</b>			
<b>AXE B – RETABLIR LA PRODUCTION</b>			
<b>Action B.4 – OPTIMISER LES COÛTS DE PRODUCTION</b>			
<b>Contexte et problématique de la filière</b>	La pisciculture d'étang est généralement une activité peu rentable. L'aspect extensif de cette production, associé au faible taux de réussite sur l'ensemble du cycle de production (90% de perte entre le stade de larve et le stade adulte pour la carpe par exemple) ainsi que l'impact des charges diverses (coûts d'amendement, de nourrissage etc...) sont bien évidemment à évoquer pour expliquer cette situation.		
<b>Objectifs de la filière</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer la rentabilité de la production</li> <li>- Assurer la pérennité de la production</li> </ul>		
<b>Contenu de l'action</b>	<p>L'idée serait de développer un outil pédagogique permettant de visualiser facilement les leviers (pratiques piscicoles) sur lesquels jouer afin d'agir sur ses coûts de production en fonction des paramètres de son exploitation.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'un groupe de travail composé de professionnels (exploitants, producteurs, négociants)</li> <li>- Définir les catégories d'exploitations piscicoles au regard de leur configuration (nombre et taille d'étangs et/ou de bassins) et des coûts de production associés (petites, moyennes, grandes)</li> <li>- Faire une analyse complète et chiffrée des coûts de production associés à la pratique piscicole dans des structures de tailles différentes et en évaluer la rentabilité (stagiaire formation type BTSA ACSE -Analyse et conduite de systèmes d'exploitation)</li> <li>- Définir sur base de cette analyse, les points sur lesquels la mise en place d'actions spécifiques pourraient permettre une amélioration de la rentabilité (adaptation des pratiques piscicoles)</li> <li>- Définir les optimisations en termes de pratiques piscicoles à apporter par catégories d'exploitations piscicoles</li> <li>- Diffuser cette information via un support spécifique (et via les réunions techniques collectives évoquées en B.4.1)</li> </ul>		
<b>Public cible</b>	<p><i>NB : Cette action est en lien avec les actions A.2, A.3.1 et A.6</i></p> <p>Exploitants piscicoles</p>		
<b>Bénéficiaire de la subvention</b>	Exploitants piscicoles		
<b>Indicateurs de résultats/de suivi</b>	<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%; text-align: center;"><i>Suivi :</i> Nombre de réunions du groupe de travail (minimum 2/an)</td> <td style="width: 50%; text-align: center;"><i>Résultats :</i> Document de diffusion de l'information</td> </tr> </table>	<i>Suivi :</i> Nombre de réunions du groupe de travail (minimum 2/an)	<i>Résultats :</i> Document de diffusion de l'information
<i>Suivi :</i> Nombre de réunions du groupe de travail (minimum 2/an)	<i>Résultats :</i> Document de diffusion de l'information		
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	2021 à 2024		
<b>Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	Fédération Aquacole de la Région Centre		
<b>Partenariat</b>	Syndicats des zones piscicoles		

<b>Coût total estimé</b>	Coût total de l'action : <b>18 500 €</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Animation : <b>35</b> jours à 400 € max/jour soit <b>14 000 €</b></li> <li>• Stagiaire (BTSA ACSE) : 16 semaines soit 2 500 €</li> <li>• Support de diffusion (brochure 20 pages en format A4 à 500 exemplaires) incluant les frais de création : 2000 € (en <b>2024</b>)</li> </ul>
<b>Aide régionale sollicitée</b>	Total : <b>9 250 €</b> (50%)
<b>Participation autres financeurs</b>	Fédération Aquacole de la Région Centre : <b>9 250 €</b>

<b>CAP Pisciculture d'étangs (2019-2024)</b>			
<b>AXE B – RETABLIR LA PRODUCTION</b>			
<b>Action B.5 – ORGANISER LA GESTION CONCERTEE DE LA RESSOURCE EN EAU</b>			
<b>Contexte et problématique de la filière</b>	<p>Sans eau, pas de poisson. Même si cette constatation peut sembler évidente, les conditions météorologiques de ces dernières années posent la question de la pratique de cette activité dans un contexte de sécheresses annuelles renouvelées.</p> <p>Dans les zones piscicoles traditionnelles, les étangs ont été aménagés en chaîne. La vidange de ces chaînes se pratiquait généralement de l'aval vers l'amont afin que l'eau de l'étang vidangé pour la pêche puisse servir à remplir l'étang situé en aval.</p> <p>Il peut arriver que ce principe de fonctionnement (bonne pratique) soit perturbé pour un certain nombre de raisons, y compris le besoin de pêcher tôt dans la saison afin d'éviter la prédation aviaire. Lors d'années où la pluviométrie hivernale et printanière est très limitée, cela peut même conduire, dans certains cas, à des étangs qui ne peuvent se remplir et qui, en conséquence sont laissés en assec pendant une année. Ce phénomène peut significativement impacter l'équilibre économique des installations piscicoles.</p> <p>Il semble donc important de réussir à maintenir et de promouvoir l'usage de bonnes pratiques de vidange.</p>		
<b>Objectifs de la filière</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Optimiser la production</li> <li>- Renforcer la solidarité entre les acteurs du maillon production</li> </ul>		
<b>Contenu de l'action</b>	<p>Certaines autres zones piscicoles ont mis en œuvre des moyens d'assurer le maintien des bonnes pratiques de vidange. L'objectif est donc d'analyser les méthodes mises en œuvre afin de voir si leur application aux zones piscicoles en région Centre-Val de Loire serait possible.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyser les moyens mis en œuvre dans d'autres zones piscicoles pour assurer la gestion des vidanges</li> <li>• Créer un groupe d'action et de sensibilisation à la vidange des étangs composé d'acteurs de la filière</li> <li>• Définition au sein du groupe d'une stratégie à mettre en œuvre pour maintenir on inciter à l'utilisation des bonnes pratiques de vidange</li> <li>• Mise en œuvre de cette stratégie via une communication adaptée</li> </ul>		
<b>Public cible</b>	Exploitants en pisciculture d'étangs et propriétaires/gestionnaires d'étangs		
<b>Bénéficiaire de la subvention</b>	Fédération Aquacole de la Région Centre		
<b>Indicateurs de résultats/de suivi</b>	<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="text-align: center; width: 50%;"><i>Suivi :</i> Définition de la stratégie</td> <td style="text-align: center; width: 50%;"><i>Résultats :</i> Nombre d'acteurs sensibilisés</td> </tr> </table>	<i>Suivi :</i> Définition de la stratégie	<i>Résultats :</i> Nombre d'acteurs sensibilisés
<i>Suivi :</i> Définition de la stratégie	<i>Résultats :</i> Nombre d'acteurs sensibilisés		
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	2019-2024		
<b>Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	Fédération Aquacole de la Région Centre		

<b>Partenariat</b>	Syndicats des zones piscicoles, Chambres d'Agriculture (régionales et départementales)
<b>Coût total estimé</b>	Total : <b>8 400 €</b> Animation : <b>21</b> jours à 400 € max soit <b>8 400€</b>
<b>Aide régionale sollicitée</b>	<b>4 200 €</b> (50%)
<b>Participation autres financeurs</b>	<b>4 200 €</b> Fédération Aquacole de la Région Centre (50%)



<b>CAP Pisciculture d'étangs (2019-2024)</b>					
<b>AXE B – RETABLIR LA PRODUCTION</b>					
<b>Action B.6 – ORGANISER LA GESTION CONCERTEE DES ESPECES INVASIVES (ex : poisson-chat)</b>					
<b>Contexte et problématique de la filière</b>	Certaines espèces animales (poisson-chat, ragondins notamment) posent un véritable problème en gestion piscicole : consommation des ressources disponibles au détriment du poisson marchand, dégradation du milieu, diminution de la qualité du poisson, manutentions plus complexes et plus pénibles lors de la pêche etc... L'organisation des étangs, généralement en chaînes (ce qui entraîne généralement l'invasion de l'ensemble des étangs), la méconnaissance des moyens disponibles permettant de lutter contre ces espèces ou encore le manque d'intérêt de certains propriétaires d'étangs, peu sensibilisés au problème, ne permettent pas une bonne gestion de cette question.				
<b>Objectifs de la filière</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduire l'impact des espèces animales invasives sur la production piscicole</li> <li>- Renforcer la solidarité entre producteurs/gestionnaires d'étang</li> </ul>				
<b>Contenu de l'action</b>	<b>B.6.1. Coordonner la gestion concertée des espèces invasives B.6.2. Gérer la question des déchets générés par les espèces invasives</b>				
<b>Public cible</b>	Producteurs en pisciculture d'étangs				
<b>Bénéficiaire de la subvention</b>	Cf. Fiches détaillées				
<b>Indicateurs de résultats/de suivi</b>	<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="text-align: center; width: 50%;"><i>Suivi :</i></td> <td style="text-align: center; width: 50%;"><i>Résultats :</i></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Cf. Fiches détaillées</td> <td style="text-align: center;">Cf. Fiches détaillées</td> </tr> </table>	<i>Suivi :</i>	<i>Résultats :</i>	Cf. Fiches détaillées	Cf. Fiches détaillées
<i>Suivi :</i>	<i>Résultats :</i>				
Cf. Fiches détaillées	Cf. Fiches détaillées				
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	2019 à 2022				
<b>Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	La fédération Aquacole de la Région Centre sera le pilote de l'axe, ce qui signifie qu'elle suivra les porteurs de projets et les accompagnera dans le montage de leur dossier				
<b>Partenariat</b>	Cf. Fiches détaillées				
<b>Coût total estimé</b>	Coût total de l'action : <b>18 800 €</b> B.6.1- <b>10 800 €</b> B.6.2- <b>8 000 €</b>				
<b>Aide régionale sollicitée</b>	<b>Total : 9 400 €</b> (50%) B.6.1- <b>5 400 €</b> B.6.2- <b>4 000 €</b>				
<b>Participation autres financeurs</b>	Fédération Aquacole de la Région Centre : <b>9 400 €</b> (50%) B.6.1- <b>5 400 €</b> B.6.2- <b>4 000 €</b>				

<b>CAP Pisciculture d'étangs (2019-2024)</b>			
<b>AXE B – RETABLIR LA PRODUCTION</b>			
<b>Action B.6 – ORGANISER LA GESTION CONCERTEE DES ESPECES ANIMALES INVASIVES (ex : poisson-chat)</b>			
<b>Sous-action B.6.1- Coordonner la gestion concertée des espèces invasives</b>			
<b>Contexte et problématique de la filière</b>	La méconnaissance des moyens disponibles permettant de lutter contre ces espèces ou encore le manque d'intérêt de certains propriétaires d'étangs, peu sensibilisés au problème, ne permettent pas une bonne gestion de cette question.		
<b>Objectifs de la filière</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduire l'impact des espèces animales invasives sur la production piscicole</li> <li>- Renforcer la solidarité entre producteurs/gestionnaires d'étang</li> </ul>		
<b>Contenu de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire appel à un cabinet de prestation afin de : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Répertorier les moyens de lutte existants contre les espèces invasives</li> <li>o Réunir les chiffres et élément-clés permettant d'explicitier l'impact de ces espèces invasives sur la production piscicole et les étangs</li> <li>o Préparer un document de synthèse résumant l'ensemble de ces éléments et indiquant les moyens de lutte efficaces et leur coût de mise en œuvre</li> </ul> </li> <li>- Préparer, sur base de ce document de synthèse, un support électronique pour diffusion auprès des gestionnaires/propriétaires/producteurs permettant de comprendre le problème et détaillant les solutions possibles</li> <li>- Diffuser ce support via les syndicats locaux, et aussi via les supports prévus dans le Cap (newsletter, fiche cahier du pisciculteur, site web, organisation d'une réunion technique dédiée à ce sujet par exemple)</li> </ul>		
<b>Public cible</b>	Exploitants en pisciculture d'étangs et propriétaires/gestionnaires d'étangs		
<b>Bénéficiaire de la subvention</b>	Fédération Aquacole de la Région Centre		
<b>Indicateurs de résultats/de suivi</b>	<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%; text-align: center;"><i>Suivi :</i> CR de réunions du groupe de travail</td> <td style="width: 50%; text-align: center;"><i>Résultats :</i> Support espèces invasives</td> </tr> </table>	<i>Suivi :</i> CR de réunions du groupe de travail	<i>Résultats :</i> Support espèces invasives
<i>Suivi :</i> CR de réunions du groupe de travail	<i>Résultats :</i> Support espèces invasives		
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	2021-2024		
<b>Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	Fédération Aquacole de la Région Centre		
<b>Partenariat</b>	Syndicats des zones piscicoles, Chambres d'Agriculture (régionales et départementales), Bio Centre, DDT		
<b>Coût total estimé</b>	Total : <b>10 800€</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prestation de service : 6 000 €</li> <li>• Animation : 12 jours à 400 € max soit <b>4 800 €</b></li> </ul>		
<b>Aide régionale sollicitée</b>	<b>5 400 €</b> (50%)		
<b>Participation autres financeurs</b>	<b>5 400 €</b> , Fédération Aquacole de la Région Centre (50%)		

<b>CAP Pisciculture d'étangs (2019-2024)</b>			
<b>AXE B – RETABLIR LA PRODUCTION</b>			
<b>Action B.6 – ORGANISER LA GESTION CONCERTEE DES ESPECES ANIMALES INVASIVES (ex : poisson-chat)</b>			
<b>Sous-action B.6.2 – Gérer la question des déchets générés par les espèces invasives</b>			
<b>Contexte et problématique de la filière</b>	La présence d'espèces de poissons invasifs dans les étangs entraîne diverses conséquences. L'une d'elle est la quantité de poisson d'espèces invasives générée lors de la pêche après le tri. Il n'existe pas à ce jour de débouchés pour ces poissons et il est bien évidemment impossible d'envisager leur remise dans l'étang. De plus des contraintes administratives (loi Biodiversité) empêchent le déplacement de ces poissons vivants, qui sont membres de la catégorie pour un éventuel traitement sur un autre site.		
<b>Objectifs de la filière</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduire l'impact des espèces animales invasives sur la production piscicole</li> </ul>		
<b>Contenu de l'action</b>	<p>Il s'agit de faire un état des lieux de la situation et de mener une réflexion sur les moyens de traitement des déchets associés aux espèces animales invasives (type-poisson chat) après la pêche en termes de faisabilité technique et économique.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'un groupe de travail composé de divers acteurs : producteurs, représentants de l'Etat, acteurs des filières de traitement des déchets animaux, etc...</li> <li>• Mise en commun des connaissances relatives aux moyens de traitement des déchets associés aux les espèces animales</li> <li>• Etude de faisabilité de ces moyens dans le cadre de la pisciculture d'étang (technique, réglementaire, économique)</li> <li>• Proposition d'un plan d'expérimentation permettant de tester les potentielles méthodologies issues de l'étude de faisabilité à l'échelle de territoires-tests lors d'un Cap de deuxième génération</li> </ul>		
<b>Public cible</b>	Exploitants en pisciculture d'étangs et propriétaires/gestionnaires d'étangs		
<b>Bénéficiaire de la subvention</b>	Fédération Aquacole de la Région Centre		
<b>Indicateurs de résultats/de suivi</b>	<table border="1"> <tr> <td><i>Suivi :</i> Etude de faisabilité</td> <td><i>Résultats :</i> Plan d'expérimentation</td> </tr> </table>	<i>Suivi :</i> Etude de faisabilité	<i>Résultats :</i> Plan d'expérimentation
<i>Suivi :</i> Etude de faisabilité	<i>Résultats :</i> Plan d'expérimentation		
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	2022-2023		
<b>Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	Fédération Aquacole de la Région Centre		
<b>Partenariat</b>	Syndicats locaux de pisciculteurs, DDT, DDCSPP, GDS, SRAL, AFB		
<b>Coût total estimé</b>	Total : <b>8 000 €</b> Animation : <b>20</b> jours à 400 € max soit <b>8 000 €</b>		

<b>Aide régionale sollicitée</b>	<b>4 000 €</b> (50%)
<b>Participation autres financeurs</b>	<b>4 000 €</b> , Fédération Aquacole de la Région Centre (50%)

**AXE C – FAIRE (RE)CONNAITRE CETTE FILIERE ET SES PRODUCTIONS**

<b>CAP Pisciculture d'étangs (2019-2024)</b>			
<b>AXE C – FAIRE (RE)CONNAITRE CETTE FILIERE ET SES PRODUCTIONS</b>			
<b>Action C.1 – FAVORISER LA RECONNAISSANCE DE LA FILIERE PISCICOLE REGIONALE PAR LE GRAND PUBLIC ET LES CONSOMMATEURS</b>			
<b>Contexte et problématique de la filière</b>	Le poisson d'étang est généralement peu connu et consommé, même dans les zones où il est historiquement produit. De plus, il véhicule en général de nombreux a priori (le goût de vase, les arêtes etc...) qui nuisent à son image et, en conséquence, à sa consommation		
<b>Objectifs de la filière</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire connaître la filière et l'activité piscicole traditionnelle aux consommateurs en région CVdL et au-delà</li> <li>- Changer le regard du consommateur en région CVdL et au-delà sur ces produits transformés issus de poissons d'étangs</li> <li>- Augmenter la consommation de poisson d'étang produit en région CVdL</li> </ul>		
<b>Contenu de l'action</b>	<b>C.1.1 – Développer des outils de communication sur la pisciculture d'étangs et ses productions</b> <b>C.1.2 – Faire découvrir les produits transformés issus de la pisciculture régionale de la région CVdL au grand public</b> <b>C.1.3 – Signature du CAP Pisciculture d'étangs</b>		
<b>Public cible</b>	Cf. Fiches détaillées		
<b>Bénéficiaire de la subvention</b>	Cf. Fiches détaillées		
<b>Indicateurs de résultats/de suivi</b>	<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%; text-align: center;"><i>Suivi :</i> Cf. fiches détaillées</td> <td style="width: 50%; text-align: center;"><i>Résultats :</i> Cf. fiches détaillées</td> </tr> </table>	<i>Suivi :</i> Cf. fiches détaillées	<i>Résultats :</i> Cf. fiches détaillées
<i>Suivi :</i> Cf. fiches détaillées	<i>Résultats :</i> Cf. fiches détaillées		
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	2019 à 2022		
<b>Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	Cf. Fiches détaillées		
<b>Partenariat</b>	Cf. Fiches détaillées		
<b>Coût total estimé</b>	<b>Coût total : 64 400 €</b> <b>C.1.1 : 22 000 €</b> <b>C.1.2 : 38 400 €</b> <b>C.1.3 : 4 000 €</b>		
<b>Aide régionale sollicitée</b>	Total : 34 200 € <b>C.1.1 : 11 000 € (50%)</b> <b>C.1.2 : 19 200 € (50%)</b> <b>C.1.3 : 4 000 € (100%)</b>		
<b>Participation autres financeurs</b>	Fédération Aquacole de la Région Centre : 30 200 €		

<b>CAP Pisciculture d'étangs (2019-2024)</b>					
<b>AXE C – FAIRE (RE)CONNAITRE CETTE FILIERE ET SES PRODUCTIONS</b>					
<b>Action C.1 – FAVORISER LA RECONNAISSANCE DE LA FILIERE PISCICOLE REGIONALE PAR LE GRAND PUBLIC ET LES CONSOMMATEURS</b>					
<b>Sous-action C.1.1 – Développer des outils de communication sur la pisciculture d'étangs et ses productions</b>					
<b>Contexte et problématique de la filière</b>	Le poisson d'étang est généralement peu connu et consommé, même dans les zones où il est historiquement produit. De plus, il véhicule en général de nombreux a priori (le goût de vase, les arêtes etc...) qui nuisent à son image et, en conséquence, à sa consommation. De plus la filière piscicole d'étang, et ses divers maillons, sont généralement méconnus du public et gagneraient à être plus visibles.				
<b>Objectifs de la filière</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire connaître la filière et l'activité piscicole traditionnelle aux grand public/consommateurs en région CVdL et au-delà</li> <li>- Changer le regard du consommateur en région CVdL et au-delà sur ces produits transformés issus de poissons d'étangs</li> <li>- Augmenter la consommation de poisson d'étang produit en région CVdL</li> <li>- Augmenter la visibilité de la filière</li> </ul>				
<b>Contenu de l'action</b>	Il s'agit ici de la réalisation et de la diffusion de supports de communication sur le poisson d'étang. Plusieurs supports seront réalisés sur la durée du CAP : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Flyer/dépliants (ou autres) sur les poissons d'étang incluant des fiches-recettes sur la manière de les accommoder → 2020, 2021, 2022, 2023 et 2024 (un nouveau support/an)</li> </ul> <p>Sur l'ensemble de la durée du CAP : création et mise à jour d'une page Facebook dédiée</p>				
<b>Public cible</b>	Grand public et consommateurs				
<b>Bénéficiaire de la subvention</b>	Fédération Aquacole de la Région Centre				
<b>Indicateurs de résultats/de suivi</b>	<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="text-align: center;"><i>Suivi :</i></td> <td style="text-align: center;"><i>Résultats :</i></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Réalisation des divers éléments de communication</td> <td style="text-align: center;">Flux généré sur site web et/ou page Facebook</td> </tr> </table>	<i>Suivi :</i>	<i>Résultats :</i>	Réalisation des divers éléments de communication	Flux généré sur site web et/ou page Facebook
<i>Suivi :</i>	<i>Résultats :</i>				
Réalisation des divers éléments de communication	Flux généré sur site web et/ou page Facebook				
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	2019 à 2024				
<b>Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	Fédération Aquacole de la Région Centre				
<b>Partenariat</b>	Syndicats piscicoles locaux, offices de tourisme, Direction Tourisme CR				
<b>Coût total estimé</b>	<b>Coût total : 22 000 €</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Animation : 30 jours * 400 € max/jour soit 12 000 €</li> <li>• Flyers/dépliants/posters/autres : 10 000 € (environ 2 000 €/an)</li> </ul>				
<b>Aide régionale sollicitée</b>	Total : 11 000 € (50%)				

<b>Participation autres financeurs</b>	Fédération Aquacole de la Région Centre : 11 000 € (50%)
--	--



<b>CAP Pisciculture d'étangs (2019-2024)</b>			
<b>AXE C – FAIRE (RE)CONNAITRE CETTE FILIERE ET SES PRODUCTIONS</b>			
<b>Action C.1 – FAVORISER LA RECONNAISSANCE DE LA FILIERE PISCICOLE REGIONALE PAR LE GRAND PUBLIC ET LES CONSOMMATEURS</b>			
<b>Sous-action C.1.2. – Faire découvrir les produits transformés issus de la pisciculture de la région CVdL au grand public</b>			
<b>Contexte et problématique de la filière</b>	Le poisson d'étang est généralement peu connu et consommé, même dans les zones où il est historiquement produit. De plus, il véhicule en général de nombreux a priori (le goût de vase, les arêtes etc...) qui nuisent à son image et, en conséquence, à sa consommation		
<b>Objectifs de la filière</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire connaître la filière et l'activité piscicole traditionnelle aux consommateurs en région CVdL et au-delà</li> <li>- Changer le regard du consommateur en région CVdL et au-delà sur ces produits transformés issus de poissons d'étangs</li> <li>- Augmenter la consommation de poisson d'étang produit en région CVdL</li> </ul>		
<b>Contenu de l'action</b>	Participation à deux salons grand public/an. Ces salons sont les suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Journées de la Gastronomie de Romorantin</li> <li>- Ferme-Expo à Tours</li> <li>- Salon International de l'Agriculture (tous les 2 ans) : 2019 et 2021</li> </ul> Ces participations incluent de la dégustation de produits issus de poissons d'étang, voir des démonstrations culinaires sur la manière de les accommoder		
<b>Public cible</b>	Grand public et consommateurs		
<b>Bénéficiaire de la subvention</b>	Fédération Aquacole de la Région Centre		
<b>Indicateurs de résultats/de suivi</b>	<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="text-align: center; width: 50%;"><i>Suivi :</i> Réalisation de deux salons/an</td> <td style="text-align: center; width: 50%;"><i>Résultats :</i> Bilan sur les temps forts et les retombées du salon</td> </tr> </table>	<i>Suivi :</i> Réalisation de deux salons/an	<i>Résultats :</i> Bilan sur les temps forts et les retombées du salon
<i>Suivi :</i> Réalisation de deux salons/an	<i>Résultats :</i> Bilan sur les temps forts et les retombées du salon		
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	2019-2024		
<b>Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	Fédération Aquacole de la Région Centre		
<b>Partenariat</b>	Dev'Up, Chambre Régionale d'Agriculture, transformateurs, restaurateurs, syndicats piscicoles locaux, MFR		
<b>Coût total estimé</b>	<p><b>Coût total : 38 400 €</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Animation : 42</b> jours à 400 €/jour soit <b>16 800 €</b> (10-jours-en-2019, 3-en-2020, 10-en-2021 et 3-en-2022)</li> <li>• <b>Frais divers : 21 600 €</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Stand location et aménagement (hors SIA) : 1 200€ /salon soit <b>9 600 €</b> pour <b>8</b> salons</li> <li>○ Stand location et aménagement (SIA) : 5 000€ /SIA soit <b>5 000 €</b> pour <b>1</b> participation</li> <li>○ Equipement de démonstration (plaque, friteuse, tabliers...) : <b>2 500 €</b></li> <li>○ Matières premières pour réalisation des démonstrations : 500 €/salon soit <b>4 500 €</b> pour <b>9</b></li> </ul> </li> </ul>		

	salons
<b>Aide régionale sollicitée</b>	Total : 19 200 € (50%)
<b>Participation autres financeurs</b>	Fédération Aquacole de la Région Centre : 19 200 € (50%)

<b>CAP Pisciculture d'étangs (2019-2024)</b>			
<b>AXE C – FAIRE (RE)CONNAITRE CETTE FILIERE ET SES PRODUCTIONS</b>			
<b>Action C.1 – FAVORISER LA RECONNAISSANCE DE LA FILIERE PISCICOLE REGIONALE PAR LE GRAND PUBLIC ET LES CONSOMMATEURS</b>			
<b>Sous-action C.1.3. – Signature Cap Pisciculture d'Etang</b>			
<b>Contexte et problématique de la filière</b>			
<b>Objectifs de la filière</b>			
<b>Contenu de l'action</b>	Organisation d'une journée de signature		
<b>Public cible</b>	Elus et acteurs de la filière		
<b>Bénéficiaire de la subvention</b>	Fédération Aquacole de la Région Centre		
<b>Indicateurs de résultats/de suivi</b>	<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%; text-align: center;"><i>Suivi :</i></td> <td style="width: 50%; text-align: center;"><i>Résultats :</i> Réalisation de la journée de signature</td> </tr> </table>	<i>Suivi :</i>	<i>Résultats :</i> Réalisation de la journée de signature
<i>Suivi :</i>	<i>Résultats :</i> Réalisation de la journée de signature		
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	2019		
<b>Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	Fédération Aquacole de la Région Centre		
<b>Partenariat</b>	Syndicats piscicoles locaux		
<b>Coût total estimé</b>	<b>Coût total : 4 000 €</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Animation : 3</b> jours à 400 € max/jour soit <b>1 200 €</b></li> <li>• <b>Frais divers : 2 800 €</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Frais de location (salle, sono) et de réception : 1100 €</li> <li>○ Kakémonos (4) : 800 €</li> <li>○ Plaque filière (dépliant 45*21 cm, roulé, 1000 exemplaires), incluant les frais de création et d'impression : 900 €</li> </ul> </li> </ul>		
<b>Aide régionale sollicitée</b>	Total : 4 000 € (100%)		
<b>Participation autres financeurs</b>	-		

## BUDGET REVISE CAP PISCICULTURE D'ETANG 1ERE GENERATION 2019/2024

					SYNTHESE				
AXE	ACTION	SOUS-ACTION	DESCRIPTIF	Porteur	Coût INITIAL total action	NOUVEAU coût total action	Coût INITIAL total accompagnement Région	NOUVEAU besoin total accompagnement Région	Complément Région sollicité (2022-2024)
A	A1 - Favoriser l'échange entre les acteurs de la filière	A.1.1	Réunion annuelle d'échanges interzones	FAReC	5 800 €	7 800 €	2 900 €	3 900 €	1 000 €
		A.1.2	Newsletter	FAReC	5 600 €	12 400 €	2 800 €	6 200 €	3 400 €
		A.1.3	Site web filière	FAReC	7 200 €	16 200 €	3 600 €	8 100 €	4 500 €
		<b>Total A.1</b>			<b>18 600 €</b>	<b>36 400 €</b>	<b>9 300 €</b>	<b>18 200 €</b>	<b>8 900 €</b>
	A2 - Création d'un observatoire de la filière	A.2	Observatoire	FAReC	8 000 €	12 800 €	4 000 €	6 400 €	2 400 €
		<b>Total A.2</b>			<b>8 000 €</b>	<b>12 800 €</b>	<b>4 000 €</b>	<b>6 400 €</b>	<b>2 400 €</b>
	A3 - Contribuer à une meilleure connaissance	A.3.1	Bénéfice environnemental de la gestion piscicole raisonnée	FAReC	10 400 €	11 600 €	5 200 €	5 800 €	600 €
		A.3.2	Qualité nutritionnelle des productions piscicoles	FAReC	2 000 €	2 000 €	1 000 €	1 000 €	- €
		A.3.3	Etude des modes de protection et de régulation du cormoran	FAReC	13 600 €	21 600 €	9 520 €	15 120 €	5 600 €
		<b>Total A.3</b>			<b>26 000 €</b>	<b>35 200 €</b>	<b>15 720 €</b>	<b>21 920 €</b>	<b>6 200 €</b>
	A4 - Accompagner les acteurs dans la pratique de leur activité piscicole	A.4.1	Améliorer le niveau de connaissance réglementaire des pisciculteurs et les accompagner dans les luttes collectives	FAReC	4 800 €	8 800 €	2 400 €	4 400 €	2 000 €
		A.4.2	Améliorer le niveau de connaissance sanitaire des pisciculteurs et les accompagner dans les luttes collectives	GDS	28 160 €	34 940 €	14 080 €	17 470 €	3 390 €

	<b>Total A.4</b>			<b>32 960 €</b>	<b>43 740 €</b>	<b>16 480 €</b>	<b>21 870 €</b>	<b>5 390 €</b>	
<b>A5 - Développer le réseau de partenaires et prescripteurs</b>	A.5	Réseau prescripteurs	FAReC	7 100 €	10 900 €	3 550 €	5 450 €	1 900 €	
	<b>Total A.5</b>			<b>7 100 €</b>	<b>10 900 €</b>	<b>3 550 €</b>	<b>5 450 €</b>	<b>1 900 €</b>	
<b>A6 - Analyse prospective et réflexion stratégique pour la structuration et la rentabilité de la filière</b>	A.6	Analyse prospective et stratégique	FAReC	14 000 €	20 000 €	7 000 €	10 000 €	3 000 €	
	<b>Total A.6</b>			<b>14 000 €</b>	<b>20 000 €</b>	<b>7 000 €</b>	<b>10 000 €</b>	<b>3 000 €</b>	
<b>TOTAL AXE A</b>				<b>106 660 €</b>	<b>159 040 €</b>	<b>56 050 €</b>	<b>83 840 €</b>	<b>27 790 €</b>	
<b>B</b>	<b>B1 : Investir pour la production piscicole</b>	B.1.1	Aide aux investissements productifs	FAReC	620 000 €	775 000 €	186 500 €	233 125 €	46 625 €
		B.1.2	Aide à la création de bassins	FAReC	300 000 €	375 000 €	90 000 €	112 500 €	22 500 €
		<b>Total B.1</b>			<b>920 000 €</b>	<b>1 150 000 €</b>	<b>276 500 €</b>	<b>345 625 €</b>	<b>69 125 €</b>
	<b>B2 - Professionnaliser les acteurs</b>	B.2.1	Rencontres techniques collectives	FAReC	13 500 €	14 700 €	6 750 €	7 350 €	600 €
		B.2.2	Cahier du pisciculteur	FAReC	10 000 €	10 000 €	5 000 €	5 000 €	- €
		B.2.3	Accompagnement technique individualisé	Syndicats	18 000 €	22 500 €	9 000 €	11 250 €	2 250 €
		<b>Total B.2</b>			<b>41 500 €</b>	<b>47 200 €</b>	<b>20 750 €</b>	<b>23 600 €</b>	<b>2 850 €</b>
	<b>B3 - Assurer le renouvellement générationnel</b>	B.3.1	Cédants	FAReC	4 800 €	6 800 €	2 400 €	3 400 €	1 000 €
		B.3.2	Jeunes	FAReC	7 500 €	9 500 €	3 750 €	4 750 €	1 000 €
		<b>Total B.3</b>			<b>12 300 €</b>	<b>16 300 €</b>	<b>6 150 €</b>	<b>8 150 €</b>	<b>2 000 €</b>
	<b>B4 - Optimiser les coûts de production</b>	B.4	Optimiser les coûts de production	FAReC	12 500 €	18 500 €	6 250 €	9 250 €	3 000 €
		<b>Total B.4</b>			<b>12 500 €</b>	<b>18 500 €</b>	<b>6 250 €</b>	<b>9 250 €</b>	<b>3 000 €</b>

	<b>B5 - Organiser la gestion concertée de la ressource en eau</b>	B.5	Gestion concertée de l'eau	FAReC	3 200 €	8 400 €	1 600 €	4 200 €	2 600 €
		<b>Total B.5</b>			<b>3 200 €</b>	<b>8 400 €</b>	<b>1 600 €</b>	<b>4 200 €</b>	<b>2 600 €</b>
	<b>B6 - Organiser la gestion concertée des espèces invasives</b>	B.6.1	Gestion concertée espèces invasives	FAReC	8 400 €	10 800 €	4 200 €	5 400 €	1 200 €
		B.6.2	Déchets générés par les espèces invasives	FAReC	2 400 €	8 000 €	1 200 €	4 000 €	2 800 €
<b>Total B.6</b>			<b>10 800 €</b>	<b>18 800 €</b>	<b>5 400 €</b>	<b>9 400 €</b>	<b>4 000 €</b>		
<b>TOTAL AXE B</b>				<b>1 000 300 €</b>	<b>1 259 200 €</b>	<b>316 650 €</b>	<b>400 225 €</b>	<b>83 575 €</b>	
<b>C</b>	<b>C1 - Favoriser la reconnaissance de la filière piscicole par le grand public et les consommateurs</b>	C.1.1	Développer des outils de communication	FAReC	12 800 €	22 000 €	6 400 €	11 000 €	4 600 €
		C.1.2	Faire découvrir les produits transformés	FAReC	33 600 €	38 400 €	16 800 €	19 200 €	2 400 €
		C.1.3	Signature CAP	FAReC	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	- €
		<b>Total C.1</b>			<b>50 400 €</b>	<b>64 400 €</b>	<b>27 200 €</b>	<b>34 200 €</b>	<b>7 000 €</b>
	<b>TOTAL AXE C</b>				<b>50400</b>	<b>64400</b>	<b>27200</b>	<b>34200</b>	<b>7000</b>
<b>TOTAL</b>				<b>1 157 360</b>	<b>1 482 640</b>	<b>399 900</b>	<b>518 265</b>	<b>118 365</b>	